



Président	:	M. Xxxx Xxxx
Procès-verbal	:	M. Xxxx Xxxx, secrétaire communal
Scrutateurs	:	MM. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx
Ayants-droit au vote présents	:	165 personnes / majorité absolue à 83 voix
Conseil communal	:	M ^{me} Xxxx Xxxx Xxxx (Maire) MM. Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx, Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx (conseillers)

ORDRE DU JOUR

1. BUDGETS 2023

- a) *Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse*
 - I. *Présentation du budget par Xxxx Xxxx Xxxx, Maire*
 - II. *Approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse*
- b) *Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville*
 - I. *Présentation du budget par Xxxx Xxxx Xxxx, Maire*
 - II. *Approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Collège de District de La Neuveville*
- c) *Présentation et approbation du budget 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)*
 - I. *Présentation du budget par Xxxx Xxxx, Conseiller communal*
 - II. *Approbation du budget 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)*

2. BUDGET COMMUNAL 2023

- a) *Introduction, par Xxxx Xxxx Xxxx, Maire*
- b) *Présentation et approbation du budget communal 2023 basé sur une quotité d'impôt modifiée à 1.95 (augmentation d'un dixième), une taxe immobilière (inchangée à 1.3‰), une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00)*

3. VENTE DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE LAMBOING

- a) *Présentation du dossier, par Xxxx Xxxx, Conseiller communal*
- b) *Approbation du principe de la vente du Service électrique de Lamboing pour le prix minimal de CHF 1'200'000.00.*
- c) *Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du Service électrique de Lamboing*

4. APPROBATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA REDEVANCE DE CONCESSION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ

- a) *Présentation du règlement, par Xxxx Xxxx, Conseiller communal*
- b) *Approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité*

5. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE COLLABORATRICE

- a) *Promesse solennelle de Xxxx-Xxxx Xxxx, administration des finances*

6. INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

- a) *Avenir de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles*
- b) *Installation des familles ukrainiennes à l'ancien Foyer d'éducation de Prêles*
- c) *Sapins de Noël offerts par le Triage forestier*
- d) *Accueil des enfants ukrainiens à Châtillon*

7. DIVERS ET IMPRÉVUS

Il est exactement 19 heures 30 lorsque M. Xxxx Xxxx, Président de l'Assemblée communale (AC) de la Commune mixte de Plateau de Diesse, souhaite la bienvenue à l'assistance présente et déclare la séance ouverte.

Il constate que la présente Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 33 du Règlement d'organisation, soit par publication dans la Feuille Officielle du District de La Neuveville, FOD n° 41 du 11 novembre 2022.

Le droit de vote est contesté à M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx, M. Xxxx Xxxx et M. Xxxx Xxxx, journalistes, ainsi que M. Xxxx Xxxx, Secrétaire communal, qui ne sont par conséquent pas autorisés à exprimer leur vote.

MM. Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx sont désignés comme scrutateurs et l'Assemblée communale confirme leur nomination.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour et demande à l'Organe délibérant s'il le conteste tel qu'il a été publié. L'Assemblée ne se manifestant pas, le Président considère l'ordre du jour comme accepté à l'unanimité et il peut ainsi déclarer le Corps électoral comme légalement constitué ce soir du jeudi 15 décembre 2022.

1. Budgets 2023

a. Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

1. Présentation du budget, par Xxxx Xxxx Xxxx

C'est M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx, Maire, qui prend la parole. Elle se réfère au rapport préliminaire reçu de la Commission en question. Le budget a été établi selon les principes du MCH2 et conformément à l'art. 70 de la LCo. L'amortissement sur dix ans du mobilier scolaire qui sera acheté en 2023 est prévu. Dans le compte des investissements, la Commission scolaire achètera le mobilier pour le nouveau collège qui sera construit à Prêles. Selon les premières estimations, le montant total se monte à 515'000 francs. Les intérêts bancaires relatifs à l'emprunt et les amortissements sont portés au compte de résultat. Pour l'administration générale, les charges sont plus ou moins stables. En ce qui concerne le traitement du personnel administratif, on constate une hausse de 10'000 francs, une personne ayant été engagée pour s'occuper des travaux administratifs de la direction de l'école. En ce qui concerne les moyens d'enseignement, concernant plus précisément l'accueil des enfants réfugiés ukrainiens,

les 10'000 francs de frais spécifiques sont comptabilisés de manière séparée. Pour le remplacement usuel du mobilier scolaire, 10'000 francs sont prévus et englobés dans l'achat du mobilier pour le nouveau collège. En ce qui concerne les loyers, les deux communes ont été invitée chacune à préparer un nouveau règlement des locations des infrastructures scolaires et des contrats de bail en découlant, qui seront signés début 2023. Les nouveaux tarifs tiennent compte maintenant de l'ensemble des surfaces mises à disposition, ce qui n'était pas le cas avant, mais aussi de l'âge du bâtiment, tandis que la nouvelle répartition des classes, eu égard à la construction du nouvel immeuble, est prise en compte. Pour le dédommagement à d'autres communes, respectivement le traitement des enseignants pour 45'000 francs, les communes paient directement aux communes concernées pour les enfants scolarisés à l'extérieur, car ces frais ne doivent pas figurer dans les dépenses de la Communauté scolaire.

Par ailleurs, M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx constate une hausse du traitement du personnel de l'Ecole à journée continue (EJC) à raison de 49'300 francs, ce budget étant adapté à l'état d'octobre 2022, et en prévision que la fréquentation continue d'augmenter, ce qui est le cas actuellement. Les intérêts passifs, pour 12'875 francs, représentent les intérêts de l'emprunt à contracter pour l'achat du mobilier et son amortissement planifié est budgétisé à hauteur de 51'500 francs, puisqu'il doit être effectué sur dix ans.

La Maire précise encore que les charges de l'EJC sont prévues à la hausse, car la fréquentation ne cesse d'augmenter. En revanche, l'accueil d'une quarantaine de réfugiés ukrainiens n'a aucun impact financier, car le Canton contribue aux frais de transport. Les nouveaux loyers ont une forte influence au niveau des charges mais comme ce sont les communes membres, qui paient et encaissent ces mêmes loyers, le coût par élève reste sensiblement le même.

Et comme déjà dit, un nouvel investissement de 515'000 francs est prévu pour équiper le nouveau collège.

Le Président remercie la Maire et ouvre la discussion pour répondre aux éventuelles questions de l'Assemblée communale.

La discussion n'est pas requise.

II. Approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

La Parole n'étant pas demandée, le Président met le budget 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 126 ; contre : 2

Le budget 2023 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse est approuvé à la majorité.

b. Présentation et approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Collège de district

I. Présentation du budget, par Xxxx Xxxx Xxxx

C'est M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx, Maire, qui reprend la parole. Elle indique que la Commission scolaire a donné un préavis favorable à ce budget 2023 en date du 7 septembre 2022. Le montant total du budget ascende à 2'277'200 francs, à mettre en relation avec le budget 2022 qui équivalait à 2'188'600 francs. L'augmentation des coûts d'exploitation est en grande partie liée au changement du taux d'activité du secrétariat de l'école (+ 15 %), ainsi qu'au nombre des enseignants. Le coût par élève augmente de plus de 1'000 francs pour ce budget 2023. En effet, le nombre d'élèves est de seulement 185, par rapport à une moyenne proche de 200 ces dernières années. Les frais de l'infrastructure restent inchangés. Les charges liées à ce poste ne peuvent pas être réduites. D'autre part, le nombre de classes ne s'est pas modifié, mais uniquement le nombre d'élèves par classe, sans induire une

diminution des frais liés aux enseignants. Heureusement, cette situation est temporaire, le nombre d'élèves en 2023 / 2024 ainsi que les années suivantes devrait être supérieur à 200.

Pour ce qui est des travaux d'exploitation, les coûts liés à l'entretien du bâtiment s'élèvent à 80'000 francs et sont principalement dus à la rénovation des armoires de la salle de dessin, pour 20'000 francs, la rénovation des sanitaires de la Halle de gymnastique, pour 43'000 francs, et les entretiens divers pour 17'000 francs. Il ne s'agit pas ici d'investissements au sens propre du terme.

Le poste de secrétaire est donc aménagé avec un 15 % supplémentaire, sur recommandation du canton, ce qui équivaut à 15'000 francs de plus dans le budget. Il existe un besoin de modernisation de la deuxième salle informatique avec du matériel permettant l'enseignement de cette branche. La première salle avait déjà été modernisée il y a trois ans. Pour la deuxième, les travaux avaient été retardés, mais deviennent à présent nécessaires. L'École consacra 16'000 francs à la semaine hors-cadre, qui n'en sera pas une véritable, étant donné que la dernière a eu lieu en 2022. Il s'agit en fait ici de l'organisation du jubilé du Collège, puisqu'il fêtera ses 50 ans en 2023.

Du côté des dédommagements au canton, ils se montent à 78'000 francs pour couvrir les besoins en leçons de soutien, ainsi que l'augmentation des leçons de logopédie.

Le Président remercie la Maire et ouvre la discussion pour répondre aux éventuelles questions de l'Assemblée communale.

Aucun des citoyens présents ne souhaite s'exprimer.

II. Approbation du budget 2023 de la Communauté scolaire du Collège de district

La parole n'étant pas demandée, le Président met le budget 2023 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 129 contre : 0

Le budget 2023 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville est approuvé à la majorité.

c. Présentation et approbation du budget 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)

I. Présentation du budget, par Xxxx Xxxx

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère de la Sécurité publique, qui prend la parole. Il informe que le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse présente pour l'an prochain un budget déficitaire d'un peu plus de 68'000 francs, avant la répartition aux communes membres qui apureront la perte. Ce résultat en demi-teinte a été établi par la Commission du feu, qui a tenu compte notamment des formations qui doivent être suivies, du matériel à acheter et des entretiens périodiques. Les comptes de recettes ont été adaptés en fonction du bouclage 2021 et des chiffres 2022 déjà connus.

Le Conseiller passe ensuite en revue les principales variations, à savoir, tant du point de vue des économies que des surcoûts envisagés :

- Nous avons modifié le tarif des commissions, qui factureront leurs séances à raison de 30 francs de l'heure contre 40 francs par séance.
- Nous avons budgétisé, conjoncture oblige, une augmentation des prix des carburants et du combustible de chauffage.
- Nous allons acquérir de nouveaux vestiaires pour environ 18'000 francs.
- Nous achèterons en revanche moins de matériel en général.

- Nous doterons les nouvelles recrues de 3 tenues de feu et du matériel personnel.
- Nous devons procéder à la révision de 6 bouteilles composites et d'une cagoule de sauvetage en plus.
- Diverses modifications et remises en état interviendront au titre de l'entretien des véhicules, avec un service spécifique pour la nouvelle motopompe.
- Nous avons imputé 30'000 francs pour le loyer de nouveaux locaux au prorata de six mois.
- Nous amortirons la nouvelle motopompe en 2023, tandis que la dépréciation du nouveau véhicule sera imputée à partir de 2024 en raison des délais de livraison.
- Nous comptabiliserons un intérêt négatif pour le prêt contracté auprès de PostFinance pour assurer le financement du nouveau véhicule.
- Nous devrions constater une augmentation dans les taxes d'exemption et les subventions.
- En revanche, les taxes d'utilisation et celles pour prestations à des tiers, concernant les interventions refacturées, ont été revues à la baisse.

En résumé, souligne M. Xxxx Xxxx, le Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse devrait générer en 2023 un excédent de charges de 68'583.73. Les communes membres de Nods et de Plateau de Diesse absorberont ce reliquat à raison, respectivement de 30.84 % et 69.16 %. Auparavant, les budgets avouaient toujours un déficit d'environ 60'000 francs. Mais ces dernières années, le Syndicat est parvenu à les contraindre aux environs des 20'000 francs. De grandes économies ont été réalisées de la part du Corps des Sapeurs-pompiers, à tel point que ces deux dernières années l'équilibre a été atteint, une restitution aux communes ayant même été possible l'an dernier.

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

La discussion n'est pas requise.

II. **Approbation du budget 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse**

La Parole n'étant pas demandée, le Président met le budget 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 148 contre : 1

Le budget 2023 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse est approuvé à la majorité.

2. Budget communal 2023

a) **Introduction, par Xxxx Xxxx Xxxx**

C'est M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx, Maire, qui prend une nouvelle fois la parole. Elle se réfère à la dernière édition du Courrier du Plateau, parvenue aux citoyens vendredi dernier, et insiste pour dire que ce n'est pas de gaité de cœur qu'elle se doit aujourd'hui de présenter la situation financière de notre commune. Elle est suffisamment préoccupante pour que le Conseil communal ait décidé, par la voix de sa Maire, de l'exposer ce soir, avant que l'Assemblée se prononce sur l'adoption du budget 2023, prévoyant une augmentation de la quotité fiscale de 1.85 à 1.95.

La Maire convient aisément que la mesure se révèle particulièrement impopulaire, mais elle estime que la situation méritait d'être présentée en toute transparence.

En février 2020, le corps électoral approuvait un crédit d'engagement de 13'920'000 francs pour la construction du nouveau collège du Plateau de Diesse. Il faut ici rappeler que ce projet répond à de nombreux besoins réels... D'abord, de doter la Communauté scolaire d'un outil d'enseignement moderne. D'adapter, ensuite, les locaux aux normes actuellement en vigueur, qui n'étaient plus

satisfaites par des bâtiments de 150 ans d'âge. Les concepteurs ont donc imaginé une bâtisse résolument tournée vers l'avenir et le bien-être des enfants, avec toujours le souci de leur offrir les meilleurs moyens pour effectuer leur scolarité primaire.

A l'époque, le Conseil communal annonçait que les charges annuelles pourraient être maîtrisées, dans un premier temps du moins, par l'absorption de la fortune comptabilisée. Ces données ont été reprises et actualisées pour constater que la réserve politique financière, additionnée de la fortune reportée, qui toutes deux ont progressé dans l'intervalle à environ 8 millions, suffiraient à couvrir les coûts. Jusqu'en 2031.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx fait ensuite défiler un graphique à l'écran qui démontre bien que les seules charges liées à l'exploitation du nouveau collège peuvent être contrôlées jusqu'en 2031. Mais ce document stigmatise aussi la rapidité avec laquelle les actifs s'épuisent... En trois ans seulement, la réserve conjoncturelle n'existe plus. Et les six années suivantes, la fortune résiduelle sera réduite à néant...

A ce stade, la Maire estime qu'on pourrait légitimement s'étonner que l'Administration des finances de l'époque, la Commission financière, aient simplement arrêté leur réflexion, imaginant qu'en 2031 l'Assemblée de commune allait sans autre accepter une hausse de quotité de 1.85 à 2.13 comme indiqué dans le message diffusé pour la votation.

Au printemps dernier, le Conseil communal a jugé indispensable de prolonger cette réflexion, ne serait-ce que pour reporter les chiffres sur toute la durée de vie comptable du collège, c'est-à-dire jusqu'en 2048 car, selon les préceptes du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, l'amortissement total du montant de 14,2 millions investi doit être totalement apuré durant ce laps de temps. M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx présente un graphique illustrant cet exercice. Aux yeux de la Maire, ce constat inquiétant appelle à une action rapide. Sans intervention, et en reportant simplement les charges liées au nouveau collège, qui se montent à approchant un million de francs par année, et sans tenir compte de paramètres extérieurs, comme une guerre, une pandémie, qui pourraient encore aggraver ces paramètres, les projections démontrent une accumulation de charges jusqu'à plus de 17 millions de francs en 2048. Le Conseil communal a donc tenté de résoudre cette équation.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx tient ici à ouvrir une parenthèse. Elle souligne que l'actuelle administratrice des finances, M^{me} Xxxx Xxxx, a pris ses fonctions au mois de juillet 2020, donc après les premières estimations comptables liées à la construction du nouveau collège, estimations auxquelles elle n'a pris aucune part, pas plus qu'elle n'a élaboré le message diffusé lors de la votation populaire qui a décidé de la dépense. Elle ne porte par conséquent, et la Maire parle ici également pour elle-même car elle n'a pris ses fonctions qu'au 1^{er} janvier dernier, pas la moindre responsabilité dans cette affaire, ni d'ailleurs dans la proposition d'augmenter la quotité. Au contraire, M^{me} Xxxx Xxxx a alerté les autorités de manière régulière dès le mois d'octobre 2020 et porté une analyse très fouillée de la situation au printemps dernier. M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx appelle dès lors à ne pas casser le thermomètre, ni à blâmer le messager...

Elle reprend son exposé. Les charges du collège se montent annuellement à plus d'un million de francs. Cinq cent soixante-huit mille francs pour le seul amortissement comptable des 14,2 millions d'investissements reportés au bilan, que nous devons comptabiliser pendant 25 ans...

Mais la Maire s'attarde aussi sur les perspectives de développement, à savoir :

- Le projet des Epinettes, lorsqu'il se concrétisera, apportera de nouveaux contribuables ;
- Dès 2026, la Commune aura achevé d'amortir le patrimoine administratif lié à la fusion des communes, qui pèse pour 300'000 francs dans le budget ;
- Elle relève qu'il reste possible, compte tenu de la situation énergétique actuelle, que le projet des éoliennes du Mont Sujet puisse enfin se débloquer, au mieux en 2025, et générer de substantielles retombées financières.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx déplore toutefois que dans l'intervalle, nous ayons dû tous ensemble affronter une pandémie mondiale, dont toutes les conséquences ne sont peut-être pas connues du point de vue économique et, surtout, la guerre en Ukraine qui, elle, a de très tangibles impacts :

- Des difficultés d'approvisionnement énergétique avec une progression des coûts de l'électricité, du mazout, du bois et de l'essence ;
- De manière générale, une inflation galopante ;
- L'augmentation drastique des taux bancaires.

Ce sont bien sûr ces trois paramètres conjoints, par définition imprévisibles, qui ont engagé le Conseil communal sur la voie d'une réflexion très poussée... Il a envisagé différents scénarios, étudié de multiples pistes possibles à partir d'une planification financière à 25 ans cette fois, tenant compte de l'ensemble des paramètres comptables de la commune et a envisagé :

- D'attendre deux ans et de proposer une augmentation de la quotité d'un point successivement en 2024, 2028 et 2032... donc de 1.85 à 1.95, puis à 2.15. La réserve financière est épuisée en trois ans et le découvert de bilan est repoussé en 2040...
- En intégrant à ces augmentations successives les données des différents éléments positifs décrits plus haut (Epinettes, éoliennes,) et une quotité échelonnée de 1.85 à 2.15, le découvert de bilan est totalement effacé et la fortune ne se réduit que de deux millions, la réserve financière étant cependant complètement dissoute...

Fort de ces enseignements, l'Exécutif communal a privilégié une solution intermédiaire pour éviter d'atteindre une augmentation de la quotité à 2.15, en proposant l'adoption, l'an prochain déjà, d'une quotité portée à 1.95, propice à ainsi étaler dans le temps la réduction de la réserve financière à quatre ans, la fortune jusqu'en 2044... M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx projette un graphique qui illustre :

- Le résultat d'exploitation net issu de la planification qui s'améliore dès 2026 en raison de la fin de l'amortissement du patrimoine administratif issu de la fusion, d'où une économie de 300'000 francs.
- L'impact de l'augmentation linéaire d'un point de la quotité à environ 251'000 francs / année
- L'impact possible de l'intégration de 42 contribuables en plus aux Epinettes, soit une estimation de 126'000 francs / année, correspondant à une moyenne de 3000 francs par contribuable
- L'impact possible de la mise en fonction des éoliennes en 2025 si tout va bien, correspondant à une estimation de revenus de 250'000 francs / année
- Le solde résiduel de la charge, c'est-à-dire la charge globale, moins l'augmentation de la quotité
- La dissolution progressive de la réserve financière. Avec l'augmentation à 1.95, l'exercice est prolongé, par rapport aux précédentes évaluations, d'une année pour l'épuisement de cet actif
- L'évolution de la fortune, positive jusqu'en 2043, négative dès 2044.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx avertit qu'il est difficile, voire pratiquement impossible, de livrer des chiffres catégoriques dans une planification à si longue échéance. Elle a été établie en tenant compte de paramètres normaux, qui ne peuvent par définition pas s'appuyer sur des données intangibles. Le Conseil communal a aussi retenu l'hypothèse que tous les projets porteurs de retombées économiques, les Epinettes, les éoliennes, se réalisent, ce qui n'est évidemment pas garanti. Cela étant, cette démarche autorise des projections aussi crédibles que possible en semblable circonstance.

Pour la Maire et dans une situation idéale, c'est-à-dire si les Epinettes se concrétisent, si les éoliennes se concrétisent et si, bien sûr, le corps électoral accepte l'augmentation de la quotité d'un dixième, le découvert de bilan pourrait être repoussé jusqu'en 2044. Pour M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx, la progression

prévue aujourd'hui de la quotité est susceptible de préserver un certain équilibre des exercices comptables pour les 20 ans à venir, ouvrant ainsi de meilleures perspectives à moyen terme.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx revient sur une théorie entendue ces temps derniers, postulant que la fortune reportée permettrait de différer de quelques années la mesure d'augmentation de la quotité. Elle convient qu'il serait possible d'attendre encore, en tous les cas, jusqu'à la fin de la présente législature, et même un peu au-delà. Mais à un moment donné, l'immobilisme forcera les membres du Conseil communal, ou forcera plutôt leurs successeurs, à administrer un remède de cheval. Voulons-nous leur laisser cet héritage ?

Toutefois, M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx juge que l'attentisme n'est pas forcément une solution, car il convient de préciser la portée de ce qu'on appelle la « fortune » de la Commune. Pour la Maire, ces actifs, dont on parle beaucoup, n'existent plus que comptablement. Théoriquement. Ils ne sont plus disponibles en espèces sonnantes et trébuchantes dans la caisse. Car jusqu'ici, le Conseil communal a directement financé pratiquement tous les investissements engagés, sans recourir à l'emprunt. En d'autres termes, cette fortune a déjà été utilisée pour payer, entre autres,

- 1'254'000 pour la traversée de Diesse ;
- 260'000 pour la correction du ruisseau des Nazieux ;
- 1'138'000 pour la traversée de Lamboing ;
- 439'000 pour la réfection du chemin des Saigneules ;
- 336'000 pour l'assainissement des cibleries ;
- 175'000 pour les places de parc du Battoir ;
- 80'000 pour l'accès de la déchetterie ;
- 200'000 pour la place du village devant l'école de Diesse ;
- 813'000 pour la réfection des chemins Le Crêt et sur Le Crêt ;
- 755'000 pour le crédit d'étude du nouveau bâtiment scolaire ;
- 175'000 pour le Pumptrack ;
- 278'000 pour le raccordement des eaux usées de la buvette de Jorat ;
- 421'000 pour le renforcement du réseau électrique,

pour cumuler, à la fin de l'exercice 2021, pour plus de 12 millions d'investissements divers depuis l'entrée en force de la fusion, ce qui explique bien que la fortune n'est plus que virtuelle depuis quelque temps déjà.

Or depuis, les premiers prêts pour financer nos investissements ont dû être contractés. Jusqu'à une prévision, avec bien sûr les débours liés au collège, de besoins en liquidités jaugés à 18 millions, voire 20 millions, notamment pour financer le futur raccordement des eaux usées au Landeron. Le Conseil communal rappelle qu'il travaille déjà à réduire cet endettement, en proposant ce soir le principe de la vente du réseau électrique.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx résume ensuite les charges liées du nouveau bâtiment scolaire, d'abord sous l'angle de la comptabilité, à raison d'une dépense annuelle de 1'030'000 francs, puis en termes numéraires, à raison d'une dépense annuelle, de 462'000 francs en espèces, s'articulant par 355'000 francs d'intérêts, 20'000 francs d'énergie, 87'000 francs de charges salariales.

La Maire note que personne n'apporte de réelle réponse à ce défi impactant directement la caisse communale dans sa gestion quotidienne. Cela explique que le Conseil communal ait également décidé d'agir sur les recettes, car il est impératif d'alimenter la trésorerie, en parallèle d'une véritable cure d'austérité qui sera pilotée par le Conseil communal et sa Commission financière, dans l'optique de dégager le potentiel d'économies et de vente de notre patrimoine encore réalisables.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx dresse quelques pistes de réflexion : utiliser au mieux les locaux libérés par l'ouverture du nouveau collège, réduire les subsides que nous allouons, aux clubs sportifs, aux acteurs culturels, aux groupes d'animation, restreindre les réjouissances, le souper des commissions, la sortie annuelle du Conseil communal – déjà supprimée cette année – aménager certaines prestations, les

ouvertures du guichet de l'administration et de la permanence téléphonique, de la déchetterie par exemple, avec le souci constant d'assurer un contrôle strict des dépenses.

La Maire expose enfin les effets de l'augmentation d'un point de quotité sur un panel de contribuables de la commune...

- Pour un couple marié, avec un revenu imposable de 100'000 francs, le dixième d'augmentation correspond à un montant annuel de 386 francs et 45 centimes ;
- Pour une personne seule, avec un revenu imposable de 50'000 francs il correspond à un montant annuel de 197 francs et 60 centimes ;
- Pour une personne seule retraitée, avec un revenu imposable de 30'000 francs il correspond à un montant annuel de 108 francs et 65 centimes.

Elle remercie les citoyens de leur attention et reste à leur disposition pour d'éventuels compléments d'information. Elle cède ensuite la parole à l'Assemblée pour y répondre.

M. Xxxx Xxxx relève la bonne paie prévue pour le concierge et s'enquiert des possibilités encore ouvertes de postulation. Il s'interroge également au niveau des investissements prévus pour l'année prochaine, au niveau de l'acquisition de véhicules communaux ou autres. Il demande si une liste peut être présentée à l'écran-

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx précise que la présentation du budget proprement dite sera assurée tout à l'heure par M. Xxxx Xxxx, le point ici concernant plutôt la quotité d'impôt. Les informations au sujet des investissements viendront donc par la suite.

M. Xxxx Xxxx remercie M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx pour sa présentation. Une question toutefois le turlupine parce que dans l'immobilier, un amortissement de 4 %, cela n'existe pas. Peut-être sur les petites maisons lorsqu'il est imaginé une durée de vie d'une vingtaine d'années. Mais pas sur un investissement à long terme tel qu'un collège, qu'on nous disait être fait pour cent ans. En tenant compte d'une durée de vie de 50 ans, l'amortissement normal serait de 2 % et non de 4 %. Il est absolument évident que si l'on construit une centrale électrique ou quoi que ce soit qui doit durer 50 ans et qu'on le déprécie à raison de 4 %, ce n'est pas praticable. L'intervenant a cependant bien compris que ce taux était imposé par le canton et il recommande donc d'agir auprès du canton pour lui signifier que ces conditions ne jouent pas. Il ne faut pas commencer à augmenter la quotité d'impôt, alors que la population subit déjà des efforts avec des augmentations tous azimuts. Il pense que c'est un très mauvais choix. Pour M. Xxxx Xxxx, ce collège est fait pour 50 à cent ans, donc un amortissement de 2 % est amplement suffisant, et logique. De cette façon, le problème est résolu.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx indique que le Conseil communal n'a pas attendu ce soir pour entamer une démarche de cette nature auprès du canton. C'est le MCH2 qui préconise que l'amortissement comptable des bâtiments doit être exécuté sur 25 ans. Elle rappelle que le MCH1 prévoyait une dépréciation totale sur 10 ans. Nous avons déjà contacté l'OACOT pour voir s'il était possible d'étaler cet amortissement dans le temps, avec un objectif idéal à 40 ans. Pour l'instant, la réponse est négative. Se passera-t-il quelque chose au niveau des instances supérieures ?, on ne le sait pas. Mais pour l'heure, la réponse cantonale est « non », qui maintient un amortissement sur 25 ans et pas davantage.

M. Xxxx Xxxx remercie M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx pour l'intérêt qu'elle porte aux générations futures. Il a l'impression que 2048 n'est pas si loin. Il recommande de faire attention à ce qu'il restera de la fortune en 2048 et il sait gré aux autorités de se préoccuper de conserver des finances encore saines à cette échéance.

M^{me} Xxxx Xxxx aimerait revenir sur la demande de la Commission des finances, dont elle fait partie, qui a pu prendre connaissance du budget avant qu'il soit arrêté. Cette augmentation d'impôts lui a paru un peu précipitée. Elle confirme la justesse de la présentation, c'est ce qui était aussi prévu dans le rapport financier pour le collège à l'époque. On avait dit huit à dix ans, jusqu'à l'épuisement de la fortune, avec comme conséquence une augmentation de la quotité d'impôt. Qu'on n'attende pas jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fortune, M. Xxxx Xxxx peut le comprendre. Mais qu'on demande une augmentation de la quotité d'impôt avant même que le collège soit terminé, alors qu'on ne connaît pas encore les investissements définitifs, qu'on ne connaît pas les frais de fonctionnement réels non plus, elle ne peut le concevoir. La Commission estimait possible d'attendre encore deux à trois ans, fin 2025 pour 2026. Nous économiserons 300'000 francs de l'amortissement de la fortune existante, donc il n'y aura plus un million de déficit, mais il ne restera plus que 700'000 francs. Ce délai permettrait d'avoir une année ou deux de fonctionnement concret, donc on pourra mieux évaluer quel impact auront toutes les charges induites par l'exploitation du collège. La demande de M^{me} Xxxx Xxxx consiste à reporter de deux à trois ans l'augmentation de la quotité d'impôt.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx s'est posé la même question : pourquoi maintenant augmenter cette quotité ? La réponse est simple : c'est parce que les charges commencent à courir dès l'an prochain. Et les taux d'intérêt actuels ont beaucoup grimpé. Les seuls intérêts de la dette, à partir de l'année prochaine représenteront dans le meilleur des cas 355'000 francs. En outre, qu'on ouvre le collège seulement en août ne change rien. L'amortissement doit s'effectuer sur toute l'année. La charge d'intérêt calculée à 355'000 francs n'était pas celle qui avait été préavisée il y a quatre années en arrière. Emprunter de l'argent suppose des coûts. Une autre chose : dans le graphique présenté tout à l'heure, nous serons en défaut de bilan en 2031. Honnêtement, la Maire serait contente de ne plus être aux affaires lorsqu'il s'agira de proposer une hausse de quotité de trois dixièmes. Oui, nous pouvons rester immobiles, ne rien faire et continuer à utiliser notre fortune, mais qui nous dit que la situation mondiale sera meilleure dans deux à trois ans ? Qui aurait pu dire il y a quatre ans que nous vivrions une pandémie et une guerre en Ukraine ? La Maire n'a pas pour principe de repousser les problèmes au lendemain, une approche partagée par le Conseil communal, qui ne fait qu'émettre ses propositions, laissant le soin à l'Assemblée d'en décider. Mais nous devons vous présenter la situation en toute transparence. Quand M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx entend le précédent intervenant, qui pense effectivement aux générations futures, pour lesquelles précisément nous avons bâti ce collège, notre devoir est de penser aussi à l'avenir de la situation financière de la Commune. Et de laisser aux générations futures un héritage digeste. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'augmenter maintenant la quotité, car dès l'année prochaine, le collège nous coûtera les montants détaillés tout à l'heure.

M^{me} Xxxx Xxxx, qui tout comme M^{me} Xxxx Xxxx fait partie de la Commission des finances, qui a beaucoup discuté, fait beaucoup de propositions, qui toutes ont été refusées de la part du Conseil communal (il faut savoir qu'en général c'est comme ça que ça se passe). Elle trouve aussi qu'il est prématuré d'augmenter cette quotité, parce que nous ne connaissons pas les coûts finaux. Maintenant, on peint le diable sur la muraille et elle estime que ce n'est pas juste, parce que les choses peuvent très bien virer dans l'autre sens. Attendons donc un petit peu avant de nous faire peur à outrance, de nous empêcher de dormir la nuit. Elle trouve que ce n'est pas très correct. Maintenant une autre chose : même étant membre de la Commission des finances, elle ne connaît pas du tout le montant que pourrait rapporter, environ, cette hausse de quotité. Il pourrait être intéressant de le connaître.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx précise qu'un dixième de quotité représente environ 251'000 francs par an. Nous n'épongeons certes pas le déficit, mais en compensons une petite partie. C'est comme lorsqu'on voit une maison qui est en train de brûler : on peut tenter d'éteindre avec un verre d'eau, on peut éteindre avec des seaux, sachant que l'idéal est d'éteindre avec une lance à incendie. Mais quand ça brûle, que fait-on en priorité ? Eh bien, on fait quelque chose. Et augmenter déjà d'un dixième de quotité et

surtout, et c'est le souhait du Conseil communal, pouvoir maintenir ce dixième de quotité pendant les années qui viennent et de ne pas augmenter encore plus dans cinq ou six ans revient à anticiper une situation. Cela suppose aussi que nous devons travailler pour trouver d'autres recettes et que nous mettrons tout en œuvre, en parallèle, pour opérer des économies. Mais nous avons voulu entamer ces démarches dans la meilleure conjoncture possible. Aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, les montants avancés tout à l'heure ne relèvent pas de l'approximation : 568'000 francs d'amortissement comptable, c'est un fait. Il suffit de reprendre le montant de l'investissement total et de le diviser par 25. Les intérêts hypothécaires à 2,5 % sont également un fait, qui représentent 355'000 francs de charges auxquelles nous ne pourrions nous soustraire. La situation est ce qu'elle est. A son avis, le surcoût de l'énergie est même peut-être sous-évalué à 20'000 francs, car actuellement la Halle polyvalente de Prêles est tempérée par un chauffage à pellets, sur lequel le collège sera raccordé... Et le prix du bois, des pellets, augmente. Pour les charges salariales, la construction de ce nouveau bâtiment induit la création d'un poste de concierge et il est impossible de faire autrement. Tous ces frais incompressibles doivent être posés. En fait, la situation réelle est bien connue, il suffit d'additionner les chiffres pour parvenir à un total de charges de 1'030'000 francs, qui n'a rien de spéculatif. On peut certes espérer que les taux d'intérêts baissent, mais pour le reste, où peut-on changer les choses ? Quand on constate cet état de fait, il n'est pas possible de rester sans rien faire. Nous devons prendre les devants et proposer des solutions. C'est ce que le Conseil communal propose. Mais c'est l'Assemblée qui décidera.

M. Xxxx Xxxx trouve l'ambiance très triste ce soir. On parle de préserver les générations futures. Dommage que les élèves ne soient pas là ce soir, même si parfois il ne se réjouissent pas d'aller dans une école, si belle soit-elle. Il se pose la question de savoir si, avec cette augmentation d'impôts, on pourra aussi se faire plaisir. Quand il entend la liste de suppressions possibles, que ce soit pour le Conseil, mais aussi pour d'autres réjouissances, il s'interroge sur la viabilité de ces mesures, ou est-ce que l'augmentation des impôts autorisera encore des projets plus dynamisants ? Il précise encore que le crédit lié à la construction du Pumptrack figurant dans les investissements ne tenait pas compte de l'apport du groupe de travail estimé à 100'000 francs. Il se pose aussi la question de savoir si un raisonnement global a eu lieu, pour définir cette quotité d'impôt, pour conserver aussi des projets un peu plus réjouissants, mais aussi peut-être pour anticiper la transition énergétique et tout ce qui tourne autour, peut-être une refonte du système administratif de la Commune, car on voit tous bien qu'être aujourd'hui un Conseiller communal n'a rien de la sinécure et représente une charge de travail énorme effectuée par des miliciens qui ont tous leurs limites. Est-ce que toutes ces réflexions futures, puisqu'on parle de 2048, ont été appréhendées par le Conseil communal ? Sinon, dans cinq ans, va-t-on proposer une nouvelle augmentation d'impôts ? Y a-t-il une perspective sur cette vision ?

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx concède que la réponse à ces questions n'a rien de l'évidence, d'autant qu'elle ne dispose pas d'une boule de cristal. Elle n'est pas satisfaite, pour sa première Assemblée de budget, de devoir aborder les questions évoquées ce soir, qui pourtant reflètent la réalité. Pour pouvoir monter des projets, il faut des finances saines. Il faut qu'on ait de quoi payer ces projets. Si nous devons emprunter à la banque chaque fois qu'on fait quelque chose, ça pose des problèmes. Nous savons aujourd'hui que nous avons un certain seuil de dépenses, nous savons aussi que nous devons payer des factures puisque le collège est sous toit, payer les intérêts. Elle convient que cela n'a rien de réjouissant, mais en même temps quand elle considère ce bâtiment, elle estime que la réalisation est magnifique pour notre Commune. Oui, cela coûte cher, oui cela va être pénible car il va falloir assumer pendant les 25 prochaines années. Mais les enfants qui fréquenteront cette école n'incarneront-ils pas l'avenir de cette région ? Finalement, c'est peut-être aussi sous cet angle qu'il faut considérer les choses. Aujourd'hui, il faut peut-être faire un geste solidaire, se dire que pour l'instant nous n'avons pas d'autre option. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autres, qui ne demandent qu'à être étudiées. Les éoliennes sont un magnifique projet, mais encore faut-il le concrétiser, agir en

commissions, travailler pour qu'il aboutisse. Bien sûr, nous ne devons pas simplement faire des économies. Mais sans augmentation de la quotité, que fera-t-on l'an prochain pour assumer toutes les dépenses qu'il nous est encore loisible de contrôler ? Nous serons presque obligés de les couper. On peut penser austérité, mais on peut aussi penser assainissement des finances. Elle admet que ce n'est pas populaire. Et sans doute aussi un peu injuste pour des acteurs qui font le ciment de notre société. L'augmentation de la quotité constitue un premier pas dans une autre direction. Ensuite, il conviendra évidemment de remettre très vite l'ouvrage sur le métier.

M. Xxxx Xxxx estime très difficile de discuter d'une augmentation d'impôts en parlant uniquement du collège, qui représente en effet l'avenir de la région. Sans connaître les autres investissements, les autres charges et les autres économies éventuellement réalisables, en évitant toutefois que le Plateau devienne une cité dortoir. Il pense qu'il est possible de conserver les subventions aux sociétés culturelles, aux clubs sportifs, et couper d'autres choses à côté sans forcément augmenter les impôts tout de suite. Il faut élargir sa vision au-delà des seuls coûts du collège. Il met le doigt sur les dépenses additionnelles : 500'000 francs pour l'aménagement intérieur, 500'000 pour les aménagements extérieurs, 300'000 pour un arrêt de bus, la réalisation d'une place de jeux, toutes dépenses qui ne sont absolument pas comptées. Il juge important, si l'on veut débattre de l'augmentation d'impôts, de considérer la totalité des investissements.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx note que l'excédent de charges est pratiquement entièrement dû à la construction du collège. C'est cela qui charge le budget. Les chiffres sont les chiffres. On peut faire ce qu'on veut, repousser l'échéance à deux, trois, quatre ans. Ou alors décider de prendre le taureau par les cornes et agir. C'est ce que le Conseil communal propose ce soir, pour éviter que la quotité augmente davantage à l'avenir. Elle insiste pour souligner que les montants communiqués tout à l'heure sont effectifs. Pour le reste, la Maire peut assurer que la Commission de bâtisse met tout en œuvre afin que les coûts du collège n'exploient pas.

M. Xxxx Xxxx a pensé à ses petits-enfants qui viennent sur le Plateau et se déclare partisan de la nouvelle école. Il regrette qu'on en fasse aujourd'hui tout un drame. Il suit ce que la Maire a présenté tout à l'heure. Il se demande si l'Ecole à journée continue sera bien située dans le nouveau collège.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx précise que le nouveau bâtiment comprend trois niveaux, le premier étant utilisé par l'Ecole à journée continue, ainsi que le degré primaire répartis sur les autres étages. Nous discutons à présent pour maintenir l'école infantine au Battoir de Diesse, comme cela était prévu au départ.

Dès lors, M. Xxxx Xxxx s'interroge sur le sort réservé aux anciens locaux de l'EJC et de l'Ecole de Lamboing qui sera libérée par la nouvelle construction.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx rappelle à ses collègues que nous devons nous mettre au travail sans attendre pour trouver de nouvelles affectations à ces bâtiments. Et cela ne concerne pas que Lamboing, avec l'école infantine, l'EJC, il faut aussi penser au Vieux Diesse et à Prêles, dont la destination pourrait être imaginée au bénéfice de l'administration. Nous devons trouver des solutions pour valoriser ces locaux. Mais il faut comprendre que la situation s'est brusquement dégradée ces derniers mois. Mais s'il nous est impossible de tout entreprendre en même temps, cet aspect constitue bel et bien une priorité pour l'Exécutif, surtout pour le village de Lamboing, car la Maire est bien consciente que rien n'y subsistera.

M^{me} Xxxx Xxxx relève qu'il n'a jamais été question des investissements relatifs à la réhabilitation des quatre collèges. Les coûts de rénovation n'ont jamais été estimés, qu'il faudra pourtant

ajouter aux 14 millions. Il y aura donc encore des augmentations de quotité d'impôt. Aujourd'hui, nous sommes en train de décider la première de toute une série suite à ces grands investissements.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx rappelle que le Conseil communal propose ce soir le principe de la vente du Service électrique de Lamboing, dans l'optique d'alimenter la trésorerie. Cela dit, il n'est pas acquis que la Commune puisse conserver l'ensemble de ces bâtiments. C'est aussi une réflexion que nous devons mener de savoir s'ils sont tous utilisables pour en faire quelque chose. Une réflexion que nous devons appréhender en toute équité, car les gens n'ont pas envie de perdre un élément du patrimoine de leur village. Nous devons réfléchir aux différentes options : rénover, vendre, elle ne peut dans l'instant apporter aucune assurance de ce point de vue. Mais de toutes les manières, nous devons faire attention aux finances : nous ne pouvons pas rénover n'importe quoi n'importe comment... Mais nous devons obligatoirement faire quelque chose de ces locaux.

M. Xxxx Xxxx comprend bien que le collège pèse dans les finances, nous savions d'ailleurs qu'il allait nous coûter quelque chose. La situation actuelle est compliquée, avec l'augmentation des prix de l'électricité. Mais il a le sentiment que le dossier n'est pas bien ficelé. On évoque des locaux bientôt vides sans savoir ce que nous allons en faire. Nous ne savons pas si d'ici deux ans nous devons changer un véhicule communal ou autre. Il semble urgent de devoir augmenter les impôts alors que le dossier ne semble pas si solide. Il préconise une expérience de plusieurs années, permettant de mieux approfondir l'évolution de la situation. Il doute que le seul collègue en parallèle de l'augmentation des prix de l'électricité justifie l'augmentation des impôts.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx confirme une fois encore que ce sont bien les charges du collège seul qui mettent en péril l'équilibre financier de la Commune. Nous avons simplement décidé de ne pas attendre 2031 avant d'agir. Il nous paraît assez honnête de procéder de cette manière.

M. Xxxx Xxxx souligne que la question portait sur la qualité du dossier présenté ce soir.

Pour M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx, cela dépend un peu de quel dossier on parle vraiment.

M. Xxxx Xxxx juge que la population devrait être informée des étapes d'optimisation envisagées avant de procéder à une hausse de la quotité, notamment du point de vue des décisions à prendre au sujet des bâtiments libérés, ce qui pourrait générer une hausse plus mesurée.

M. Xxxx Xxxx, ancien responsable la Commission d'école pour le transport des enfants. Il lui paraît que la centralisation des écoles devait être porteuse de transports plus courts et moins chers. Dans le passé, on comptait 1000 francs par année et par écolier pour les frais de transport. En centralisant, ce montant devrait être revu à la baisse. De plus, l'Ecole à journée continue sur place devrait éviter que les enfants rentrent. Moins de transports, moins de bâtiments devraient générer des économies. De même pour le poste du concierge, car si on en crée un supplémentaire, il sera possible d'en supprimer d'autres, car il ne sera plus nécessaire de nettoyer les anciens bâtiments.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx confirme que l'essentiel des enfants recourant aux transports sont à Prêles. C'est presque 90 enfants transportés aujourd'hui pour aller ailleurs qu'à Prêles.

M. Xxxx Xxxx demande s'il ne s'agit pour l'heure que de la présentation de l'augmentation de la quotité, sans votation formelle à ce sujet.

M. Xxxx Xxxx précise que l'augmentation de la quotité d'un dixième sera votée en même temps que le budget, à l'issue de la prochaine présentation de celui-ci.

M^{me} Xxxx Xxxx requiert le vote au bulletin secret pour l'adoption du budget 2023.

M. Xxxx Xxxx stipule qu'il avait envisagé cette possibilité et qu'il passera cette proposition au vote à l'issue de la présentation du budget par M. Xxxx Xxxx, à qui il passe la parole sans plus attendre.

b) Présentation et approbation du budget communal 2023, basé sur une quotité d'impôt modifiée à 1.95 (augmentation d'un dixième), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), de la taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), de la vignette verte (inchangée à CHF 80.00).

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge des finances, qui prend la parole. Il signale qu'en l'absence de notre administratrice des finances, M^{me} Xxxx Xxxx, c'est à lui qu'il appartient de présenter les grandes lignes de notre budget 2023. Il note que si nous devrions encore pouvoir nous appuyer sur un budget meilleur que prévu pour l'année 2022 en cours, il n'en sera visiblement plus de même dès 2023...

Pour l'an prochain, au total et au compte global, sont prévues des charges de 1'056'000 francs plus élevées que nos revenus, correspondant à une perte d'autant. Et cette tendance se manifeste de manière durable pour les exercices suivants... La planification financière démontre que la situation économique de notre commune, jusqu'ici assez avantageuse, s'aggrave nettement à partir de l'année 2023, ce même avec une quotité fiscale revue à la hausse.

Comme indiqué, l'Administration des finances prévoit des pertes de 1'056'286 francs pour l'an prochain, de 1'155'684 francs en 2024, de 939'711 francs en 2025. Puis, fort heureusement, ces montants s'atténuent quelque peu dès 2026, à 741'176 francs, puis à 669'820 francs en 2027, en raison de la fin de l'amortissement de notre patrimoine administratif, ce qui nous crédite d'une économie de 303'000 francs. Le Conseiller rappelle que nous avons largement communiqué à ce sujet dans la dernière édition du Courrier du Plateau et confirme que la tendance actuelle résulte de la construction du nouveau collège de Plateau de Diesse. Il détaille ensuite les coûts de ce bâtiment.

Au total et en charges annuelles il s'agira...

D'amortir comptablement l'investissement de 14, 2 millions, pour	568'000 francs
De payer les intérêts de l'emprunt de 2,5 % en moyenne pour	355'000 francs
De compter un surcoût pour l'approvisionnement en énergie pour	20'000 francs
D'engager un nouveau concierge pour	87'000 francs

Soit un total de 1'030'000 francs

Les citoyens comprendront dès lors assez rapidement où se situe le problème, lorsqu'on met en relation cette charge globale de 1'030'000 francs avec la projection de perte projetée à 1'056'000 francs. Pour M. Xxxx Xxxx, la messe est dite : cette nouvelle école, construction qui fera assurément la fierté de notre Commune, qui va certes répondre à un réel besoin, qui a été réalisée pour le bien de tous les enfants du Plateau, la plonge néanmoins dans les déficits.

La situation est d'autant plus délicate que nous subissons les conséquences de la guerre en Ukraine, sur le prix des matières premières, l'inflation et, surtout pour ce qui nous concerne ici, sur les taux des emprunts que nous devons contracter. Lorsqu'il était imaginable de pouvoir bénéficier de taux négatifs voilà quelques mois, ces derniers sont repartis verticalement à la hausse, avec encore aujourd'hui une augmentation du taux directeur de la Banque nationale. Pour le budget communal, cela se traduit par un surcoût de quelque 200'000 à 250'000 francs, dans le meilleur des cas, par rapport à nos prévisions initiales. Cet argent manquera cruellement à notre trésorerie.

M. Xxxx Xxxx entre ensuite dans le détail du budget communal 2023. Au niveau des charges, un simple coup d'œil au graphique projeté atteste une stabilité dans presque tous les postes, excepté, sans grande surprise, pour la Formation. Nous budgétisons ici la première tranche d'amortissement du nouveau bâtiment scolaire, à raison de 568'000 francs, mais devons également observer une hausse

significative des charges liées au degré primaire, de même qu'à l'Ecole à journée continue. De plus, les subventions aux écoles de musique prennent également l'ascenseur. Notons encore que les loyers de la Communauté scolaire s'apprécient en fonction de la mise en œuvre du nouveau collège, et de la revalorisation attendue de la Halle polyvalente, sachant que nous nous acquittons du 72 % environ des produits qui rentrent par ailleurs dans nos caisses.

Relevons encore, sous le poste défense, un léger excédent de charges de 41'000 francs provenant du Syndicat des sapeurs-pompiers qui, pour l'heure, pourra encore être équilibré par le recours au financement spécial dédié.

Pour la Sécurité sociale, qui comprend la crèche communale « La Luciole », nous observons une baisse générale des demandes en bons de garde, réduisant la charge communale de quelque 20 %. La proportion des places occupées à Prêles augmente, tandis que diminue celle des crèches externes.

La plus grande part du différentiel constaté dans la rubrique Finances provient évidemment de l'imputation des intérêts sur dettes, comptabilisés sur les emprunts actuels et les nouvelles lignes de crédit, pour environ 9 millions, à conclure dès l'an prochain.

Pour le surplus, les données des charges restent assez stables.

Du point de vue des revenus, on constate l'impact des nouvelles locations perçues auprès de la Communauté scolaire, pour 410'000 francs contre 115'000 francs en 2021. L'autre progression notable s'exprime dans les revenus fiscaux des personnes physiques, avec le report d'un taux de croissance raisonnable à 2.6 % et, bien sûr, l'application de la hausse d'un dixième de la quotité d'impôt à 1.95.

Le Conseiller présente ensuite les financements spéciaux de la rubrique Protection de l'environnement et aménagement du territoire, y compris le service électrique jusqu'ici toujours bénéficiaire, qui accusent tous un excédent de charges, à l'exception du service des déchets. Au total, le résultat des services autofinancés (eaux et déchets) accuse un solde négatif de 131'138 francs, d'un peu plus de 181'000 francs pour l'ensemble des financements spéciaux, ce qui alourdit bien entendu la balance finale du compte global.

Du point de vue de la répartition des charges, on remarquera que la Formation, la sécurité sociale et la protection de l'environnement se taillent la part du lion avec tout près de 55% du total de nos charges.

Par ailleurs, considérant ces charges sous l'angle des groupes de matières, on observera que les charges de transfert, c'est-à-dire celles qui tiennent à la répartition des charges d'avec le canton et sur lesquelles nous n'avons aucune prise, se montent à près de 50 % de notre budget total. Quant à elles, les charges du personnel représentent 13.37 % de la masse totale, parfaitement dans les normes admises pour une commune de notre taille, contre environ 18 % dans les anciennes communes avant la fusion.

Du côté des produits, ce sont bien entendu les impôts qui en constituent la plus grande part, avec 63.49 % de nos rentrées.

M. Xxxx Xxxx laisse ensuite l'Assemblée communale découvrir sur le tableau affiché les résultats globaux de toutes les rubriques de notre budget 2023, qui boucle donc avec un excédent de charges de 874'935.03 au compte général, de 1'056'286.03 au compte global.

Le Conseiller relève une fois encore que ce résultat inquiétant tient compte de l'adaptation à la hausse d'un dixième de la quotité d'impôt, à 1.95. Sans cette mesure, l'excédent de charges s'en trouverait aggravé de 251'000 francs, à 1'307'286.03 francs, toujours pour le compte global.

Il souhaiterait encore adresser un mot au Législatif pour lui rappeler l'historique de l'évolution de la quotité d'impôt dans nos villages... Avant la fusion, ces quotités s'établissaient à 2.00 pour les villages de Diesse et Lamboing, à 1.91, puis 1.85 pour celui de Prêles. Elles ont été réadaptées en 2013 car le canton avait à l'époque repris certaines tâches qui nous étaient auparavant dévolues. A l'entrée en

force de la fusion, nous avons pu les uniformiser sur les bases de celle pratiquée à Lamboing, à 1.88, puis la baisser à 1.85 en 2016. Aujourd'hui, le Conseil communal propose à l'Assemblée de la porter à 1.95.

M. Xxxx Xxxx tient encore à rappeler que...

- Pour un couple marié, avec un revenu imposable de 100'000 francs, le dixième d'augmentation correspond à un montant annuel de 386 francs et 45 centimes
- Pour une personne seule, avec un revenu imposable de 50'000 francs il correspond à un montant annuel de 197 francs et 60 centimes
- Pour une personne seule retraitée, avec un revenu imposable de 30'000 francs il correspond à un montant annuel de 108 francs et 65 centimes

Ainsi donc, au nom du Conseil communal, et en son nom personnel, M. Xxxx Xxxx recommande à l'Organe délibérant d'accepter le budget 2023, présentant un excédent de charges au compte global de 1'056'286.03 francs, ainsi que d'approuver l'augmentation de la quotité d'un dixième, de 1.85 à 1.95.

Il remercie les citoyens de leur attention et reste à leur disposition pour d'éventuels compléments d'information. Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour y répondre.

M. Xxxx Xxxx demande la présentation des investissements prévus en 2023.

M. Xxxx Xxxx rappelle que nous avons décidé il y a peu d'une dépense de 420'000 francs pour une conduite d'eau potable. Pour les autres investissements, nous n'avons pas encore de projets à présenter à l'Assemblée. Revenant à la canalisation d'eau potable, il note que ces installations ne s'amortissent pas, d'un point de vue comptable, en 25 ans comme un bâtiment, mais sur 80 ans. Pour les investissements encore à préparer, l'Assemblée sera évidemment informée, qui décidera au final si et comment ils seront concrétisés. Dans l'immédiat, il s'agit de terminer la construction du collège. A la fin de l'année, nous aurons payé environ 10 millions, restera pour l'année prochaine environ quatre à cinq millions, avec une réserve, au 13 décembre, d'environ 300'000 francs.

Si M. Xxxx Xxxx comprend bien la réponse, nous votons ce soir un budget sans investissements à part la conduite à 420'000 francs.

M. Xxxx Xxxx distingue le budget du compte de résultat, qui ne comprend que le fonctionnement et les investissements des différents projets qui sont terminés. C'est au moment où on termine un projet, où on met en service un équipement que l'on commence d'amortir.

Pour M. Xxxx Xxxx, M. Xxxx Xxxx ne répond pas exactement à la question de M. Xxxx Xxxx.

En résumé, M. Xxxx Xxxx précise que nous ne sommes pas appelés à voter ce soir le budget des investissements.

M. Xxxx Xxxx demande alors si un budget des investissements sera présenté ce soir, car il serait susceptible de générer les économies évitant l'augmentation des impôts.

M. Xxxx Xxxx note que le budget des investissements ne se présente pas à l'Assemblée car il émerge à la compétence du Conseil communal, mais il est clair que pour chaque dépense qui dépasse la compétence financière de l'Exécutif, c'est l'Assemblée qui décide.

M. Xxxx Xxxx précise la compétence financière du Conseil communal à 100'000 francs et demande confirmation de cette donnée.

M. Xxxx Xxxx le lui confirme.

M. Xxxx Xxxx aimerait connaître la liste des dépenses engagées par le Conseil communal sur la base de sa compétence financière de 100'000 francs. Il propose de porter à l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée la possibilité de rabattre à 50'000 francs la compétence financière du Conseil communal.

M. Xxxx Xxxx informe que cette proposition sera reprise dans les divers.

Pour la liste des dépenses engagées par le Conseil communal, M. Xxxx Xxxx n'est pas ce soir en mesure de produire une liste, mais il pourra la fournir.

M^{me} Xxxx Xxxx a entendu parler, au sujet des investissements du Conseil communal, d'une nouvelle cuisine au tennis de Prêles, d'un nouvel abribus à l'arrêt du Battoir de Diesse, d'une nouvelle place de jeux à Lamboing et de l'acquisition d'un nouveau tracteur.

M. Xxxx Xxxx stipule que, pour la cabane « Le Plat'Ô », il s'agit de travaux de rénovation. En ce qui concerne les véhicules, cela sera de la compétence de l'Assemblée car cela dépassera les 100'000 francs.

M^{me} Xxxx Xxxx poursuit avec l'abribus du Battoir... Cette intention est-elle avérée ?

M. Xxxx Xxxx confirme que l'intention était là, mais qu'elle ne sera pas concrétisée selon les informations en sa possession.

M^{me} Xxxx Xxxx s'inquiète encore l'évolution envisagée pour la place de jeux à Lamboing.

M. Xxxx Xxxx signale qu'en principe ces travaux seraient encore à discuter.

M^{me} Xxxx Xxxx constate que si ces investissements devaient être décidés, l'Assemblée communale n'en serait pas informée, puisqu'ils émargent à la compétence du Conseil communal.

M. Xxxx Xxxx note que tout investissement supérieur à 10'000 francs et lorsque nous présentons à l'Assemblée les rapports sur les travaux terminés, qui concernent le Législatif pour approbation, nous mettons toujours à disposition la liste complète de tout ce qui concerne la compétence du Conseil communal et c'est dans les comptes que l'on retrouve tous ces travaux de la compétence du Conseil.

M. Xxxx Xxxx aurait voulu obtenir quelques renseignements au sujet du poste lié à la Protection de l'environnement, ce qu'il comporte et pourquoi il est déficitaire à hauteur de 77'000 francs.

M. Xxxx Xxxx relève que la dénomination du poste peut paraître un peu bizarre car cela ne concerne pas directement l'environnement, mais l'eau potable, les eaux usées, les déchets, et n'ont sans doute rien à voir avec les travaux que l'intervenant imaginait. En fait, cela n'a aucun rapport avec la transition énergétique.

M. Xxxx Xxxx s'interroge sur la bonne fin du budget 2023 si l'Assemblée devait le refuser ce soir.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx signale que la Commune se retrouverait alors sans budget et qu'elle disposerait de quelques mois pour soumettre une nouvelle mouture assainie au Législatif, en espérant que, cette fois, le Corps délibérant l'accepte.

M. Xxxx Xxxx ajoute que les normes du canton prévoient que dans les six mois qui suivent une décision de refus, la Commune doit être au bénéfice d'un budget avalisé. Si tel n'est pas le cas, c'est le canton qui prend les mesures vis-à-vis de la Commune.

M. Xxxx Xxxx relève que nous ne serions pas les seuls, puisque dans les communes alentour, pas mal de budgets ont été refusés, à Bienne, Douanne et autres. Il ne faut pas avoir peur. Il relance la proposition de M^{me} Xxxx Xxxx pour le vote à bulletin secret.

M. Xxxx Xxxx rassure l'intervenant : il n'a pas oublié la proposition de M^{me} Xxxx Xxxx.

La parole n'étant plus demandée, le Président met un terme aux débats. Il met ensuite en discussion la proposition de M^{me} Xxxx Xxxx de procéder à un vote au bulletin secret, comme cela est prévu par les dispositions de notre Règlement d'organisation à son art. 46, al. 2. Un quart des personnes présentes peut en effet demander le scrutin secret.

Le Président met au vote le mode de scrutin en demandant qui souhaite l'exercer au bulletin secret, sachant qu'il suffit de 42 voix (25% des ayants droit présents) favorables pour initier le vote à bulletin secret.

Décision de l'assemblée : pour le mode de scrutin secret : 77

Le mode de scrutin à bulletin secret est décidé.

Le Président organise le scrutin et prie les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote aux ayants droit. Il requiert également de MM. Xxxx-Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, si l'Assemblée n'y voit pas d'inconvénient, qu'ils participent au dépouillement. Cette dernière ne fait aucune objection.

M. Xxxx Xxxx explique ensuite que les ayants droit approuvant le budget communal 2023 prévoyant une hausse de la quotité d'un dixième à 1.95, sont priées de l'indiquer en cochant la case « oui » sur leur bulletin de vote, tandis que celles qui le refusent cocheront la case « non ». Il note que le vote blanc est possible, mais que les bulletins blancs ne sont pas comptabilisés pour l'établissement de la majorité absolue. Il recommande encore de ne faire aucune autre mention sur le bulletin que celles requises, faute de quoi il serait considéré comme nul.

Les scrutateurs rassemblent ensuite les bulletins de vote au moyen des urnes, puis composent, avec le Président et MM. Xxxx-Xxxx Xxxx et Xxxx Xxxx, le bureau de dépouillement.

c. Approbation du budget communal 2023 basé sur une quotité d'impôt modifiée à 1.95 (modification d'un dixième), une taxe immobilière inchangée à 1.3 ‰, une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00), présentant un excédent de charges de CHF 1'056'286.03 au compte global.

Le Président rappelle que nous sommes 165 personnes dans la salle et donne lecture du résultat de la votation :

Bulletins distribués : 165

Bulletins rentrés : 165

Blancs/nuls : 2

Bulletins valables : 163

Majorité absolue : 82 voix

Décision de l'assemblée : pour : 47 contre : 116

Le budget communal 2023, dont le résultat présente un excédent de charges de CHF 1'056'286.03 au compte global, basé sur une quotité d'impôt modifiée à 1.95 (augmentation d'un dixième), une taxe immobilière (inchangée à 1.3 ‰), une taxe des chiens (inchangée : village CHF 80.00 / campagne CHF 50.00), une vignette verte (inchangée à CHF 80.00) est refusé à la majorité.

3. Vente du Service électrique de Lamboing

a. Présentation du dossier

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge des Services techniques, qui prend la parole. Il signale que la commune de Plateau de Diesse est approvisionnée en électricité par BKW Energie SA pour les villages de Diesse et de Prêles. Pour le village de Lamboing, le propriétaire et gestionnaire du réseau électrique est la Commune. C'est ainsi elle qui relève les compteurs et procède à la facturation de l'énergie. Cette facturation comprend deux décomptes et deux acomptes par année.

Ce réseau électrique est aujourd'hui en parfait état et comprend huit stations transformatrices et 23 cabines électriques. Les travaux pour boucler les stations transformatrices 16 kV ont été effectués, ce qui permet, en cas de panne et d'entretien du réseau, d'isoler uniquement le quartier concerné ce qui est un avantage indéniable.

Afin d'entretenir le réseau électrique, la commune a conclu des contrats avec BKW Energie SA et Krieg Electricité pour les principaux. Le contrôle des installations électriques intérieures a été confié à M. Xxxx Xxxx de Prêles. Il est au bénéfice du brevet fédéral de conseiller en sécurité électrique. Pour l'achat de l'électricité, la commune est liée par contrat avec Sacen SA. L'acquisition de l'énergie s'opère à la bourse.

M. Xxxx Xxxx avertit que la gestion d'un réseau électrique, pour une petite commune comme la nôtre, n'a rien de simple, tant au niveau de la facturation et de la gestion qu'au niveau des lois contraignantes à mettre en œuvre concernant l'acheminement de l'énergie électrique et la reprise de l'énergie des installations de production d'électricité.

C'est pourquoi, déjà avant la fusion, la Commune de Lamboing s'était associée aux communes de Nods, Saint-Imier, Courchapoix, Delémont, La Neuveville, Soulce (Haute-Sorne), Develier, Tramelan et Moutier. Ce regroupement s'appelle *La Charte* (Coopération intercommunale) et permet à ces collectivités publiques de gérer les réseaux électriques de manière plus efficace pour toutes les questions relevant du domaine commercial, en particulier dans la négociation des conditions d'approvisionnement de l'électricité. Des solutions ont été trouvées pour la facturation, les compteurs intelligents, l'établissement des calculs annuels des coûts, etc.

Pendant de nombreuses années, les prix de l'électricité pour les citoyennes et citoyens de Lamboing ont été inférieurs au grand distributeur voisin qui est BKW. Dès 2023, la situation sera inversée et c'est l'électricité diffusée à Lamboing qui sera plus onéreuse pour les usagers. A noter que BKW possède beaucoup d'installations de production ce qui explique que cette entreprise puisse maintenir plus facilement les prix.

Au vu de la situation actuelle, liée entre autres à la guerre en Ukraine et aux tendances économiques moins propices, le Conseil communal a réfléchi à vendre le réseau électrique de Lamboing. Il a ainsi demandé une étude à un spécialiste du domaine.

L'assemblée est appelée à prendre une décision sur la vente en déléguant la compétence au Conseil communal pour la conclusion d'un contrat de vente du service électrique de Lamboing car nous disposons d'un peu plus d'un mois pour poursuivre les négociations.

Un prix de vente minimal de 1'200'000 francs est prévu, ce qui impliquerait dans les comptes communaux 2024 une amélioration du résultat général d'un peu plus de 1'330'000 francs, après dissolution du financement spécial de l'électricité, les chiffres ici fournis étant basés sur l'exercice bouclé au 31.12.2021.

La vente du réseau électrique permettrait d'alimenter la caisse communale en ces temps plus difficiles mais la commune y perdrait un patrimoine. Au vu de la situation énergétique, il est difficile de prévoir si la situation va s'améliorer ou se péjorer ces années prochaines.

C'est pourquoi, indique M. Xxxx Xxxx, le Conseil communal souhaiterait pouvoir décider et agir rapidement si la vente du Service électrique devait se révéler nécessaire.

Il cède ensuite la parole à l'Assemblée pour répondre à ses éventuelles questions.

M. Xxxx Xxxx demande s'il est possible de disposer du détail des coûts du réseau électrique, ce que ça nous rapporte, ce que ça nous coûte, car on dit qu'il dans un état magnifique et on veut le vendre. Il ne comprend donc pas le bien-fondé de la démarche. Ne pourrait-on pas plutôt envisager une location ?

M. Xxxx Xxxx informe que, chaque année, le réseau électrique a environ rapporté 100'000 francs, dont 50 % sont affectés aux comptes communaux et 50 % au financement spécial.

M. Xxxx Xxxx de Lamboing rappelle que d'ici quelques années, les éoliennes viendront peut-être renforcer le réseau électrique. Le cas échéant, il y aurait un intérêt de plus et nous pourrions le vendre encore plus cher après.

M. Xxxx Xxxx tempère, car les éoliennes en tant que telles n'ont rien à voir avec le réseau électrique de Lamboing. Ce sont des choses bien séparées, car l'électricité produite par les éoliennes ne sera pas réinjectée dans le réseau de Lamboing.

M. Xxxx Xxxx, pour autant que les éoliennes restent placées de la même manière que lorsqu'il était promoteur du projet de 2004 à 2010, croit savoir que c'est très important pour la Commune. Les éoliennes seraient reliées par le haut et on descendrait sur la centrale BWK de Jorat. Ce bâtiment est sis sur le territoire de la Commune. Vu que l'énergie serait produite dans le périmètre communal, et selon la loi, à condition qu'elle n'ait pas changé entretemps, on percevrait les fameux 12 centimes par kW sur le transport. C'est pour ça que c'est très intéressant que ces éoliennes restent situées sur le territoire communal. Groupe E et M. Xxxx Xxxx parlaient en 2008 de retombées à hauteur de 60'000 francs pour la Commune de Diesse, parce deux aérogénérateurs étaient prévus à Diesse, tandis que quatre autres seront implantées sur le territoire de Lamboing, ce qui ferait un revenu total de 180'000 francs. Actuellement, avec l'augmentation des coûts etc., ça reste un très beau revenu qui revient, selon, ce que l'intervenant avait compris, à ce que l'électricité produite passe par le réseau de Lamboing.

M. Xxxx Xxxx corrige, car M. Xxxx Xxxx ne fait plus partie du Groupe E. Il note encore que les rémunérations prévues concernent les propriétaires des terrains et non le Service électrique de Lamboing. De toutes les manières, nous passons dans la station BKW. La restitution revient néanmoins à la Commune.

M. Xxxx Xxxx résume par le fait que, quel que soit le mode d'injection dans le circuit, ça passe par BKW et c'est la Commune de Plateau de Diesse qui touchera les dividendes.

M. Xxxx Xxxx remarque que l'augmentation prévue de la quotité d'impôts touchait tous les habitants, tandis que là, semblerait-il, cela ne concerne que le village de Lamboing. A quel niveau les habitants de Diesse ou de Prêles peuvent-ils se prononcer sur une augmentation concernant le village de Lamboing ?

M. Xxxx Xxxx rappelle que la Commune mixte de Plateau de Diesse est fusionnée et rassemble tous les citoyens, qu'ils habitent à Prêles, Lamboing ou Diesse.

M. Xxxx Xxxx constate donc que deux villages non concernés vont faire le choix pour un autre village. En cas de vote, l'intervenant demanderait, d'un point de vue moral, aux habitants des villages non concernés de voter blanc.

M. Xxxx Xxxx se souvient que, lors de la vente du Télec réseau de Diesse, nous avons déjà fusionné et tous les citoyens avaient pu se prononcer sans distinction.

M. Xxxx Xxxx imagine que le réseau électrique, propriété à l'époque de la Commune de Lamboing, appartient, maintenant que la commune est fusionnée, à tout le monde. Il a cru comprendre qu'il y aurait une votation pour les gens de Lamboing et pas pour les autres. Il estime que ce ne serait pas juste.

M. Xxxx Xxxx rappelle que le présent point traite de la vente du réseau électrique et non de la taxe de redevance de concession.

M. Xxxx Xxxx constate donc que les habitants de Lamboing paient leur électricité plus cher que ceux de Diesse et Prêles et se demande pourquoi.

M. Xxxx Xxxx confirme que, pour l'année prochaine, c'est exact, car les prix pratiqués par Sacen SA seront en 2023 plus élevés que ceux de BKW qui dessert Diesse et Prêles.

M^{me} Xxxx Xxxx a cru comprendre que la Commune est liée par contrat avec Sacen SA. En général, un contrat comporte une échéance. Elle souhaiterait savoir quand ce contrat se termine et à combien se monteraient les pénalités que la Commune devrait payer en cas de rupture du contrat.

M. Xxxx Xxxx précise que la plupart des contrats concernés par cette opération échoient en 2023, un seul pourrait poser problème et nous avons transmis le dossier à notre conseil juridique.

M. Xxxx Xxxx en conclut donc qu'il n'y a pas de pénalité si le contrat se termine à fin 2023.

M^{me} Xxxx Xxxx croit savoir que le contrat serait valable jusqu'en 2028.

M. Xxxx Xxxx répète que ces aspects ont été soumis à un juriste pour obtenir une confirmation, car les termes du contrat ne sont pas très clairs.

M^{me} Xxxx Xxxx pense qu'avant de vendre notre réseau, il serait utile que le Conseil communal discute avec Greenwatt, pour vraiment savoir ce qu'il en est du courant des éoliennes. Elle n'est pas sûre qu'il ne passe pas par le réseau de Lamboing. A l'époque, il était question d'utiliser le réseau de Lamboing pour l'acheminement de l'électricité produite par les éoliennes. Elle recommande de mettre cette question en lumière, car elle ne semble pas très claire, puis seulement ensuite réfléchir à une possible vente de notre patrimoine.

M^{me} Xxxx Xxxx se pose la question du montant de 1,2 millions. Elle estime qu'il est possible d'en obtenir un prix plus élevé. Le montant considéré correspond à un bénéfice annuel de 100'000 francs en 12 ans, mais c'est dommage, car on n'aurait plus les revenus de 100'000 francs par année. Elle propose que l'Assemblée communale refuse la délégation de compétence au Conseil communal, que ce dernier cherche vraiment un acquéreur pour un montant potable et qu'il convoque une nouvelle Assemblée, qui décidera à ce moment-là de la vente ou non.

M. Xxxx Xxxx s'interroge sur les arguments du Conseil communal pour vendre le réseau électrique du fait qu'il nous rapporte 100'000 francs par année et que dans 10 ans cela équivaldra à une opération blanche.

M. Xxxx Xxxx souligne que cette année, les revenus seront à zéro.

M. Xxxx Xxxx doute d'une différence de 100'000 francs entre cette année et l'an passé.

M. Xxxx Xxxx note que l'an passé, donc en 2021, le réseau électrique de Lamboing a contribué à raison de 60'000 francs. On constate une régression constante, en raison de la fluctuation des cours de l'électricité.

M. Xxxx Xxxx regrette de ne pas pouvoir suivre cette évolution à l'aide d'un « visu » à l'écran qui rendrait les choses un peu plus lisibles.

M. Xxxx Xxxx relève que cette structure nous rapporte 100'000 francs par année et que maintenant on veut la vendre. Cette année, c'est peut-être déficitaire, mais il lui semble que le comptes comportent un montant de 200'000 francs pour mettre à jour tout le réseau. Si nous avons investi pour conserver ce réseau de manière fonctionnelle, il ne voit pas pourquoi on se précipiterait de le vendre parce qu'une année la rentabilité est moindre.

M. Xxxx Xxxx convient que l'argument se tient d'un point de vue économique, mais il relève les complications au point de vue administratif.

Certains s'interrogent sur la portée des problèmes administratifs.

M. Xxxx Xxxx précise qu'il s'agit, non du relevé des compteurs, mais bien de la gestion générale, de la gestion des multiples tarifs, de l'intégration des panneaux solaires toujours plus nombreux, qui rendent la tâche tout sauf évidente.

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx signale qu'un distributeur comme BKW peut mettre son réseau à jour et ajuster ses prix constamment. On le voit actuellement, quand on considère l'évolution des prix chez Sacen SA, car quand on achète sur le marché libre, on paie les prix du marché libre. Il y a une année, on ne pouvait pas savoir que les prix allaient s'envoler. Ils vont redescendre, c'est certain, mais nous devons prendre en compte la différence du coût de l'énergie à l'achat. BKW produit sa propre électricité, par le biais de ses propres ressources, de ses barrages hydrauliques. Cela fait partie des réflexions du Conseil communal de pouvoir proposer un courant à des prix stables. Jusqu'à présent, le réseau de Lamboing était positif, mais il ne le sera plus à partir de 2023. Et nous ne devons pas négliger la différence du coût de l'énergie que les habitants de Lamboing vont payer, car dès l'an prochain, ce ne sera pas la même chose ni à Prêles ni à Diesse.

M. Xxxx Xxxx regrette qu'à Lamboing, on devra payer beaucoup plus cher l'électricité. Mais lorsque le réseau rapportait 100'000 francs par année, les fonds étaient-ils affectés aux habitants de Lamboing ? Comment se faisait la répartition ?

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx indique que les produits vont dans une seule caisse communale, dont la moitié toutefois sont affectés au financement spécial. Quand ça rapporte, tout le monde est content. Dès que ça ne rapporte plus, plus personne n'est content. L'idée c'est de trouver quand même un équilibre, de ne pas avoir, dans une commune fusionnée, de si flagrantes disparités. Non seulement, les habitants de Lamboing paieront leur courant plus cher, mais quand ils produisent eux-mêmes du courant, ils le négocient aussi moins favorablement avec Sacen SA qu'avec BKW. Les tarifs de reprise ne sont pas les mêmes des deux côtés.

M^{me} Xxxx Xxxx observe que la situation a changé depuis quelques mois seulement. Jusqu'à présent, ça allait très bien et si pendant une année ou deux les choses sont différentes, elle ne

voit pas pourquoi on se précipiterait pour vendre ce réseau dont tous les travaux de maintenance ont été réalisés. Il sera peut-être possible de le négocier à l'avenir à un meilleur prix.

M^{me} Xxxx Xxxx a une bonne nouvelle à communiquer, car elle vient d'écrire à M. Xxxx Xxxx pour lui soumettre l'idée de la vente du réseau. Il répond qu'il ne faut « surtout pas vendre le réseau, parce que l'électricité des éoliennes passe par votre réseau et vous en profiterez. »

Pour M. Xxxx Xxxx, il y a des téléphones qui sont vraiment bons et il remercie Mme Xxxx Xxxx d'avoir fait ce travail, d'autant que c'est elle qui a suivi le dossier après lui. Nous avons toujours travaillé dans la perspective d'exploiter le gisement éolien du Mont Sujet qui produira des bénéfices pour tout le monde. Il est d'accord que les habitants de Lamboing paient leur électricité un peu plus cher pendant une ou deux années, le temps que ces éoliennes se mettent en place, et il reste persuadé qu'au niveau communal, ce sera un gain formidable. En 2007 ou 2008, la question de la vente du réseau s'était déjà posée. A ce moment-là, on nous proposait, croit-il se souvenir, 780'000 francs, mais la Commune avait refusé de le vendre car elle s'était rendu compte qu'avec les éoliennes, cela rapporterait beaucoup plus. Il pense qu'à 1,2 millions, c'est vraiment brader ce réseau électrique.

b. Approbation du principe de la vente du Service électrique de Lamboing pour le prix minimal de CHF 1'200'000.00

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du principe de la vente du Service électrique de Lamboing pour le prix minimal de CHF 1'200'000.00 au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 12 contre : 100

Le principe de la vente du Service électrique de Lamboing pour le prix minimal de CHF 1'200'000.00 est refusée à la majorité

Le président souligne qu'en fonction de ce résultat, la lettre c) du présent point de l'Ordre du jour devient sans objet et il renonce donc à soumettre au vote la délégation au Conseil communal.

4. Approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

C'est M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge des Services techniques, qui reprend la parole. En préambule, il donne quelques explications au sujet de la redevance de concession touchée par l'entreprise d'approvisionnement en énergie (EAE) sur les kWh, qui est, soit directement facturée par la Commune, soit reversée par le prestataire de services. Elle concerne le droit d'utiliser le terrain public dans le domaine de la fourniture d'électricité. Pour exemple et pour l'année 2018, le Conseiller présente une facture établie par BKW Energie SA pour Prêles et une par nos soins pour Lamboing.

Par ailleurs, il rappelle un principe de base qui veut que la commune doive l'égalité de traitement à tous ses administrés. De fait, constate M. Xxxx Xxxx, nous appliquons des émoluments identiques, des taxes identiques pour tous les services que nous délivrons, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau, le retraitement des eaux usées, le reconditionnement des déchets, etc....

Pour tous les services... à l'exception de la distribution de l'électricité.

La Commune tire ce paradoxe de l'historique du rapprochement des entités fusionnées en 2014. A cette époque déjà, les villages de Diesse et Prêles étaient desservis par BKW Energie SA, tandis que Lamboing puisait son énergie à son propre réseau, provoquant ainsi, dès l'entrée en force de la fusion, certaines disparités dans les tarifs d'approvisionnement.

Le Conseil communal s'était approché de l'OACOT pour avérer, du point de vue de sa légalité, cette pratique reçue en héritage. Le canton a alors confirmé que, bien que celle pratiquée n'étant pas idéale, nous ne pouvions pas proposer une solution de substitution, puisque les fournisseurs des trois villages n'étaient pas les mêmes et que nous n'étions pas en mesure d'imposer une tarification particulière à notre partenaire externe. Ainsi depuis 2014, nous vivons sous un régime un peu particulier, en ce sens que l'ensemble de nos concitoyens ne sont pas logés à la même enseigne pour ce qui est de l'application des tarifs de l'électricité.

M. Xxxx Xxxx note que, durant toute une première période, les habitants de Lamboing ont bénéficié d'un taux préférentiel, fonction des conditions auxquelles notre partenaire Sacen SA pouvait se fournir sur les marchés libres. Tandis que BKW Energie SA pratiquait des prix, certes plus stables, mais aussi plus onéreux car en rapport avec les conditions économiques de sa propre production de l'énergie. Nous savons aujourd'hui que les moindres soubresauts, les moindres revirements conjoncturels produisent des conséquences très visibles, qui se traduisent immédiatement dans le prix facturé au kWh.

Conscient de ces disparités, le Conseil communal a infléchi la tendance en 2018, pour lisser les tarifs facturés à Diesse et Prêles par le bas du point de vue de l'énergie uniquement, sans parler de taxes ou de frais de réseau. C'est ainsi qu'il prenait la décision de supprimer la redevance de concession pour ces deux villages, tandis qu'il la maintenait à Lamboing. C'est cette redevance que nous vous demandons aujourd'hui formellement de rétablir à Diesse et Prêles, puisque les équilibres se sont inversés pour 2023, et vraisemblablement à moyen terme, puisque nous achetons aux conditions d'aujourd'hui l'énergie pour les années à venir.

L'Exécutif communal était toutefois conscient que la réponse apportée en supprimant la taxe additionnelle de 1,5 ct par kWh n'était que partielle, mais il lui était interdit d'agir plus avant sur les taxes de Lamboing, les tarifs de l'énergie étant décrétés d'un commun accord entre tous les acteurs et reportés uniformément par tous les membres de la Charte, organisme auquel le Service de Lamboing est rattaché.

M. Xxxx Xxxx assure que la tendance inverse étant si lourde, le Conseil communal a estimé, là encore partiellement, nécessaire de rétablir quelque peu la situation en réintroduisant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité à Diesse et Prêles.

Le Conseiller précise une fois encore que les citoyens de Lamboing sont toujours aujourd'hui assujettis à la redevance de concession dans le tarif global de l'énergie. On aurait pu imaginer la supprimer pour tendre encore davantage à l'équilibre, mais si nous acceptons ensemble ce soir ce règlement, il devra obligatoirement s'appliquer à nous tous.

C'est pour cette raison du respect de l'équité entre tous les habitants que le Conseil communal propose d'adopter le Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité, qui prévoit donc un surcoût de 1,5 centimes par kWh délivré. M. Xxxx Xxxx distingue le 0.5 centime du kWh prévu à l'alinéa b) comme ne concernant que les installations dont l'approvisionnement peut être interrompu, en d'autres termes que les très gros consommateurs, pour l'heure quasiment absents du réseau de distribution de Diesse et Prêles. Il insiste sur les deux plafonds prévus, respectivement à 300 francs par année pour les consommateurs moyens, à 96 francs par année pour les gros consommateurs. Compte tenu d'une facture moyenne évaluée à 4,500 kWh par année pour un ménage de 4 personnes, il est fort peu probable que le premier sommet soit jamais atteint.

M. Xxxx Xxxx montre, sur la diapositive qui s'affiche, l'évolution du tarif de l'énergie au cours des dernières années.

En résumé, M. Xxxx Xxxx indique que pour une consommation moyenne de 4500 kilowattheures par année, le montant de la redevance de concession représente une contribution supplémentaire de 67 francs 50 par année.

Il remercie l'Assemblée communale pour l'attention qu'elle a bien voulu lui prêter et se tient disponible pour répondre à ses questions.

M^{me} Xxxx Xxxx demande si les habitants de Lamboing s'acquittent déjà de la contribution de la redevance de concession et que ce sont donc les citoyens de Diesse et Prêles qui seront assujettis aux 1,5 centimes de cette taxe.

M. Xxxx Xxxx le lui confirme. Il souligne que la redevance avait été suspendue en 2018 pour les habitants de Diesse et Prêles en vue d'harmoniser partiellement les prix de l'électricité.

M. Xxxx Xxxx imagine que la redevance sera calculée en fonction du nombre de kWh qu'il consomme. Il note qu'il reçoit sa facture d'électricité directement par BKW et s'interroge donc sur le moyen exercé par la Commune pour percevoir cette redevance.

M. Xxxx Xxxx précise qu'il s'agit en l'occurrence d'une restitution opérée par BKW à l'intention de la Commune.

M. Xxxx Xxxx, scrutateur, signale que trois personnes ont quitté la salle. Le Président informe donc que la majorité absolue est revue à 82 voix.

b. Approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité

La Parole n'étant plus demandée, le président clôt les débats et met l'approbation du Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 95 contre : 1

Le Règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité est accepté à la majorité. Le Président salue la solidarité des habitants de Prêles et Diesse.

5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

a. Promesses solennelles de Mme Xxxx-Xxxx Xxxx (administration des finances)

C'est M. Xxxx Xxxx, Président des Assemblées, qui prend la parole et, se fondant sur les dispositions de l'art. 81 RO, demande à la nouvelle collaboratrice de la commune « *de promettre devant l'organe supérieur de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyens et citoyennes, d'observer la Constitution ainsi que les lois fédérales, cantonales et communales, et d'accomplir consciencieusement et soigneusement les devoirs de sa charge.* »

M^{me} Xxxx-Xxxx Xxxx le promet

M. Xxxx Xxxx la remercie, la félicite, accepte cette promesse au nom de l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue au sein du personnel communal.

L'Assemblée communale l'accueille avec acclamations.

6. Information du Conseil communal

a. Avenir de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx imagine que certaines personnes s'inquiètent de l'avenir de l'ancien Foyer d'éducation de Prêles (FEP). Depuis maintenant plus de deux ans, le Concordat latin, qui cherchait jusqu'il y a très peu de temps désespérément des espaces de détention pour jeunes mineurs, les cantons romands manquant de places disponibles, s'est approché du canton de Berne, sachant qu'il avait des locaux vides. Le Concordat latin a donc envisagé un projet de réhabilitation du FEP, dans l'optique de créer une vingtaine de places pour de jeunes délinquants. Les négociations se sont révélées laborieuses. Le canton de Berne a pris beaucoup de temps pour arrêter sa position, étant donné que les bâtiments du FEP dépendent de plusieurs directions au sein de l'Exécutif. Le Concordat latin a mandaté une entreprise chargée de mener l'étude, pour aboutir à un projet assez bien pensé et qui permettait de revaloriser les locaux. Dans l'intervalle, les Romands ont revu leurs priorités et c'est surtout en l'occurrence le canton du Valais qui a décidé, à la fin de cette année, d'agrandir le centre de Pramont. Nous avons reçu une lettre de M. Xxxx Xxxx, secrétaire général du Concordat latin, nous disant que le projet du FEP était pour l'instant abandonné. Nous nous retrouvons ainsi à la case départ.

b. Installation des familles ukrainiennes à l'ancien Foyer d'éducation de Prêles

Dans le prolongement et toujours au sujet du Foyer d'éducation, M. Xxxx Xxxx informe que l'accueil des réfugiés ukrainiens subit beaucoup de fluctuations. Au mois d'octobre, on recensait 160 personnes, actuellement seulement 84. Une vingtaine d'entre eux devrait encore quitter les lieux d'ici à Noël. La gestion de ce flux se révèle très compliquée.

c. Sapins de Noël offerts par le Triage forestier

M. Xxxx Xxxx se réfère à la fusion, l'an dernier, des triages forestiers du Mont Sujet et d'Orvin, qui s'appelle à présent Syndicat de gestion forestière du Mont Sujet. C'est cette entité qui s'occupe actuellement de la gestion de l'ensemble de nos forêts. Le Conseil de ce nouveau triage a décidé d'offrir tous les sapins de Noël à Diesse, Prêles, Lamboing et Orvin, qui seront vendus aux citoyens par les groupes d'animation, les bénéficiaires étant mis en commun puis restitués aux quatre villages par le biais des groupes d'animation qui en feront usage pour leurs activités.

d. Accueil des enfants ukrainiens à Châtillon

M^{me} Xxxx Xxxx Xxxx signale avoir reçu une information de la direction de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse, qui reçoit un certain nombre d'enfants ukrainiens dans deux classes situées à Nods. Nous ne savons pas trop de quoi l'avenir sera fait à ce sujet, mais la Maire a cru comprendre, et M^{me} Xxxx Xxxx, présente dans la salle, pourrait au besoin le confirmer, qu'une demande de prolongation de l'ouverture de ces classes pour l'année prochaine serait déposée. En raison des différences d'âge, il n'est pas possible de réunir tous les élèves en un seul degré. L'idée est donc de poursuivre l'enseignement dans ces classes jusqu'à ce qu'on en sache plus. Nous faisons de notre mieux pour prendre ces enfants en charge, assurer leur transport et leur offrir des conditions de vie correctes.

6. Divers et imprévus

Le Président donne la parole aux citoyennes et citoyens qui souhaitent la prendre.

M^{me} Xxxx Xxxx

Fait la proposition d'ajouter un point à l'Ordre du jour de la prochaine Assemblée de commune concernant les tarifs d'estivage. L'intervenante précise que ces tarifs sont régis par une Ordonnance de la compétence du Conseil communal, mais malgré de multiples demandes, ces tarifs n'ont jamais été corrigés. Actuellement, les prix ne sont pas équitables pour les agriculteurs de la Commune, qui ne paient pas tous les mêmes tarifs. Ceux de Diesse paient plus que les

agriculteurs de Lamboing sur les pâturages proches des villages. M^{me} Xxxx Xxxx propose donc de modifier cette Ordonnance et de fixer un montant de 170 francs par pâquier pour tous les agriculteurs de la Commune, et 190 francs par pâquier, et non par bête, pour les agriculteurs qu'on nomme « étrangers », et ceci pour tous les pâturages de la Commune de Plateau de Diesse. Viendront s'ajouter à ce tarif les salaires des bergers, y compris les charges sociales, dont le total serait divisé par le nombre de bêtes, et non cette fois par pâquier, estivées sur le Mont Sujet. La restitution des primes d'estivage correspondante devrait aussi être effectuée par pâquier, puisque la Commune les reçoit aussi par pâquier. Il faut savoir qu'un pâquier normal est une UGB pour cent jours. Cette restitution se monte à 80 % du montant reçu par pâquier et redonnée aux agriculteurs. L'argument toujours donné pour le calcul par pâquier tel que trop de temps à calculer n'est pas fondé, puisque chaque agriculteur a la possibilité au 1^{er} janvier de chaque année de connaître son nombre de pâquiers, sur l'application Agate. Il peut donc communiquer cette information à la Commune. Il s'agit juste d'imprimer la liste et de la transmettre. Ce n'est pas non plus un problème au niveau comptable, puisqu'il est possible de recourir aux transitoires si cette liste était donnée jusqu'à la mi-janvier, ce qui donnerait la possibilité de finir les décomptes jusqu'à fin janvier. Il existe encore une autre solution pour calculer ces pâquiers en téléphonant à la Fédération rurale interjurassienne (FRI) et en trois minutes on obtient la clé. Elle requiert donc que cet objet figure à l'Ordre du jour de la prochaine Assemblée communale pour décision du Législatif.

M. Xxxx Xxxx prend note de la proposition de la citoyenne et propose de la passer au vote pour inscrire l'objet à l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée. Dans l'intervalle, un autre intervenant souhaite s'exprimer.

M. Xxxx Xxxx

Il souligne qu'il est actif dans l'agriculture et il a donc compris ce que M^{me} Xxxx Xxxx veut dire en parlant d'UGB, en parlant de pâquiers, mais il souhaiterait savoir, avant d'entreprendre la procédure de vote, qui a compris ce que signifie un « pâquier ». Pour lui, il faut laisser l'église au milieu du village et il estime que les agriculteurs, avec M. Xxxx Xxxx, président de la Commission des pâturages, sont assez avisés pour savoir ce qu'ils ont à faire.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle précise que la demande d'unification de ces tarifs a été déposée il y a longtemps et que rien ne bouge. Elle pense qu'il n'y a plus qu'une solution, qui réside dans la décision de l'Assemblée communale. Un pâquier normal est une unité de gros bétail pour cent jours. Actuellement les tarifs sont établis par tête, ce qui n'est pas juste, parce qu'il y a des grandes bêtes, des petites bêtes, la méthode n'est pas équitable pour les agriculteurs du Plateau. Elle reconnaît que M. Xxxx Xxxx et M. Xxxx Xxxx sont capables d'effectuer le calcul, mais elle les prie de faire un calcul équitable. Et comme ils ne s'exécutent pas, elle propose de soumettre l'objet à l'Assemblée.

M. Xxxx Xxxx prend la parole et propose de remettre les vaches au milieu du pâturage. Il rappelle que nous disposons de différents pâturages, aux Esserts, à La Côte, à La Rochalle, deux au Mont Sujet. Ce sont des pâturages qui présentent chacun leurs spécificités différentes. Ils accueillent aussi différentes sortes de bétail. Ce qui explique les variations de tarif. Les pâturages du Mont Sujet sont les plus chers, car ils sont surveillés par des bergers. On peut parler des tarifs : au Mont Sujet, ils s'établissent à 150 francs, que ce soit une grande bête ou une petite bête. On peut penser qu'il n'est pas normal qu'une petite paie autant qu'une grande, ou se demander si les grandes paient assez, mais une année, vous avez 30 grandes et cinq petites et l'année d'après, vous avez un peu plus de petites et moins de grandes et en fin de compte ça s'équilibre. Il ne faut pas oublier que nous gérons plus de 600 têtes de bétail en estivage. Il suggère à qui cela intéresse d'éprouver l'exercice par pâquier en se basant sur les données de l'an dernier pour vérifier les possibles différences d'un système à l'autre. Pour le Conseiller, le résultat sera pratiquement identique. Il rappelle enfin que la Commission des pâturages

est compétente pour arrêter les tarifs d'estivage. Il conteste donc la compétence de l'Assemblée communale en cette affaire.

M. Xxxx Xxxx souligne que la question dans l'instant ne porte pas directement sur les tarifs d'estivage, mais bien de savoir si le point en question sera soumis à l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée communale.

M. Xxxx Xxxx

Souhaiterait clarifier pour tout le monde le fait que les paysans paient pour installer leurs bêtes sur les pâturages. La Commune va ensuite recevoir des subventions du canton, ces dernières étant enfin redistribuées aux agriculteurs. Le prix payé pour mettre des bêtes sur les pâturages correspond à une prestation que la Commune fournit. Ça veut dire que ce sont des pâturages mis à disposition, des bergers, des barrières qui sont installées, des désherbages. Ces charges incombent à la Commune et les subventions allouées par le canton sont redistribuées aux paysans. Actuellement, si je suis paysan à Lamboing ou à Diesse, je ne vais pas payer de manière équitable. Il y a quelque chose qui n'est pas correct entre un village et l'autre. Aujourd'hui, les agriculteurs perçoivent un revenu pour placer des bêtes sur le territoire communal, et l'intervenant ne voit là aucun souci, mais cette précision a pour but de permettre à la population de se rendre compte de ces aspects.

Le Président remercie l'intervenant pour ces précisions. Il revient donc à la proposition formelle de M^{me} Xxxx Xxxx et la met au vote.

Décision de l'assemblée : pour : 33 contre : 41

La proposition de M^{me} Xxxx Xxxx est refusée à la majorité.

M^{me} Xxxx Xxxx

Il lui apparaît que le vote est sans objet et peut donc être annulé, car selon elle on ne vote pas dans les divers. On fait simplement une proposition. C'est au Conseil communal de décider s'il veut ou s'il ne veut pas porter la proposition à l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée.

Le Président s'emploie à consulter le Règlement d'organisation et communiquera son interprétation du texte dans les meilleurs délais.

M. Xxxx Xxxx

Il fait une proposition qui va un peu dans le sens de celle de M^{me} Xxxx Xxxx. On parlait de pâquiers et il pense clairement que c'est à la Commission des pâturages de régler ce genre de problèmes. Du coup, sa proposition serait que la Commission ait une réelle valeur, car certaines commissions ne sont pas du tout écoutées par le Conseiller et l'intervenant estime que d'un point de vue réglementaire ce ne devrait pas être le cas. Il aimerait que la Commune trouve une solution pour redonner leur valeur aux commissions.

M. Xxxx Xxxx s'interroge sur le bien-fondé des conclusions de l'intervenant en termes de « valeur » des commissions. Nous avons ici dans la salle aussi des personnes qui font partie de la Commission des pâturages et le Conseiller a toujours rapporté à l'Exécutif communal les décisions que la Commission des pâturages avait prises. Il ne saisit pas comment l'intervenant, qui n'a jamais fait partie de ladite Commission, peut avancer de tels arguments.

M. Xxxx Xxxx

Il est désolé que M. Xxxx Xxxx se sente visé.

M. Xxxx Xxxx

Il signale que trois personnes de la Commission des finances se sont exprimées ce soir pour dire qu'elles n'avaient pas été écoutées par le Conseil communal.

M. Xxxx Xxxx

Remarque que, par le passé aux Métairies du haut et du bas, on trouvait toujours des bancs dehors en hiver, qui ne sont aujourd'hui plus disponibles, alors que les lieux restent accessibles.

Le Conseil communal en prend bonne note.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle se rend pratiquement tous les jours au Battoir de Diesse avec des enfants. Ce matin, elle a constaté la présence d'une dizaine de mégots, dans l'herbe, où tous les bambins jouent. Elle estime que pour la concierge M^{me} Xxxx Xxxx, il est sans doute plus facile de vider un cendrier que de ramasser les mégots par terre. Il est regrettable que les cendriers aient été enlevés pour la foire. Elle estime qu'il y a là quelque chose à faire, aussi par respect vis-à-vis de la concierge.

Le Conseil communal en prend bonne note.

M. Xxxx Xxxx

Aimerait quelques renseignements au sujet du Plan d'aménagement local (PAL). On en discute presque à chaque Assemblée sans avoir vraiment de détails à ce sujet.

M. Xxxx Xxxx, Conseiller communal en charge du dicastère de l'Urbanisme, donne quelques éclaircissements. Effectivement, nous avons connu bien des bouleversements dans l'établissement du PAL. Actuellement, il se trouve à bout touchant. Nous avons reçu il y a deux mois une injonction de l'OACOT exigeant que les éventuels bénéficiaires de plus-values sur les parcelles qui seront éventuellement touchées par les nouvelles dispositions du PAL soient informés de l'estimation de la plus-value possible, ce avant que le PAL soit mis en dépôt public. Nous avons procédé à une évaluation des coûts en demandant des offres pour effectuer ce travail. Au départ, nous avons reçu un devis de 137'000 francs. Avec le bureau mandaté, nous avons revu l'entier des parcelles susceptibles de se voir taxées et nous avons pu revoir cette obligation à seulement six parcelles, ce qui suppose malgré tout une dépense de 20'000 francs. Normalement, ces estimations devraient être réalisées pour la fin avril prochain. A partir de cette date, nous pourrons enfin lancer la procédure d'acceptation du PAL.

M. Xxxx Xxxx

Il réitère sa demande pour qu'à la prochaine Assemblée communale, nous puissions discuter du crédit libre du Conseil communal et que nous revotions pour éventuellement redescendre de 100'000 à 50'000 francs.

M. Xxxx Xxxx

Demande le nombre de « paquets » de 100'000 francs disponibles par année pour le Conseil communal.

M. Xxxx Xxxx précise qu'il en dispose autant de fois qu'il le veut. Il note encore que les propositions peuvent être énoncées par rapport à l'Ordre du jour des délibérations. C'est là qu'on peut faire des propositions et qu'elles sont mises en concurrence. En fait, c'est le Conseil communal qui décide de l'Ordre du jour. Pour imposer un objet à l'Ordre du jour, le Conseiller informe de la possibilité de déposer une initiative. S'il ne fait erreur, il s'agit de réunir les signatures d'un dixième des ayants droit.

M. Xxxx Xxxx donne lecture de l'art. 35 du Règlement d'organisation (RO) de la Commune : *Prise en considération de propositions* : « al. 1 : Sous le point divers de l'Ordre du jour, toute personne jouissant du droit de vote peut demander que le Conseil communal inscrive un objet relevant de la compétence de l'assemblée à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée ; al. 2 : Le Président soumet la proposition à l'assemblée ; al. 3 Si celle-ci l'accepte, cette proposition est inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine Assemblée. » Il a donc soumis la proposition de M^{me} Xxxx Xxxx à l'Assemblée conformément aux dispositions de l'art. 35 RO. Le Conseil communal n'est donc pas tenu d'inscrire ce point-là à l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée.

Le Président reprend ensuite les propositions émises par les préopinants.

M. Xxxx Xxxx

Reformule sa proposition : Il aimerait qu'à la prochaine Assemblée nous puissions discuter du crédit-libre dont le Conseil communal peut disposer. Ce crédit est actuellement de 100'000 francs et il peut en disposer autant de fois qu'il l'entend comme l'a précisé M. Xxxx Xxxx. Il précise encore qu'il s'agit de la compétence financière du Conseil communal.

Décision de l'assemblée : pour : 101 contre : 13

La proposition de M. Xxxx Xxxx est acceptée à la majorité. L'objet sera porté à l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée communale.

M. Xxxx Xxxx

Reformule sa proposition : il demande, pour la prochaine Assemblée, que le Conseil communal propose un texte pour officialiser la valeur des Commissions, texte qu'on pourra utiliser pour faire valoir le réel pouvoir des commissions.

Décision de l'assemblée : pour : 51 contre : 33

La proposition de M. Xxxx Xxxx est acceptée à la majorité. L'objet sera porté à l'Ordre du jour d'une prochaine Assemblée communale.

M^{me} Xxxx Xxxx

Elle voulait savoir s'il était possible d'augmenter les salages ou au moins les interventions en hiver. Elle habite un quartier de Diesse juste devant le stand. Le matin, c'est très souvent verglacé. Le tracteur passe tôt au matin et en fin de journée. Il arrive très souvent à l'intervenante de ne pas pouvoir parquer sa voiture. Mardi soir, ses filles sont rentrées avec les genoux bleus. Elle est aussi une fois tombée.

M. Xxxx Xxxx va regarder ce qu'il est possible de faire. Il garantit que les voyers font tout ce qu'ils peuvent.

M. Xxxx Xxxx

Demande qui est responsable de la mise en place des défibrillateurs disposés dans les trois villages. Il a vu récemment que la Commune de Nods avait organisé une séance d'information à ce sujet, ouverte à toutes et tous. Les défibrillateurs sont certes assez simples d'utilisation, mais il faut l'avoir fait au moins une fois, il parle en connaissance de cause. Il faut savoir que lorsque quelqu'un est victime d'un accident cardiaque, l'ambulance de Bienne met 20 minutes pour monter. Pendant ces 20 minutes, des personnes sont formées pour prodiguer un massage cardiaque durant cet intervalle, entre le niveau d'alarme et la prise en charge par l'ambulance. Pendant ce temps, les intervenants font ce qu'ils peuvent. Les personnes formées ne représentent que le 0.25 % de la population totale de Plateau de Diesse. Il demande que la Commune étudie la possibilité de, dans une première phase, organiser une séance d'information, dans une

deuxième phase éventuellement augmenter le nombre de défibrillateurs dans les villages et, dans une troisième phase, financer le cours « First responder » pour les citoyens intéressés.

Le Conseil communal en prend bonne note.

M. Xxxx Xxxx remercie particulièrement les scrutateurs qui n'ont pas chômé ce soir. Il souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année à l'assistance qu'il invite à partager le vin chaud et la tresse, renouant ainsi avec une tradition malheureusement interrompue les années précédentes en raison de la crise sanitaire.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président déclare la séance close à 23 h 10.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

Le Secrétaire

Xxxx Xxxx

Xxxx Xxxx

Prêles, le 19 décembre 2022

CERTIFICAT DE DÉPÔT PUBLIC

Le secrétaire communal atteste qu'il a déposé publiquement le présent procès-verbal au secrétariat communal du 22 décembre 2022 au 23 janvier 2023 (pendant 30 jours après la tenue des assises de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022). Il a fait publier le dépôt public dans l'édition n° 46 du 16 décembre 2022 de la Feuille officielle du District (FOD).

Prêles, le 21 janvier 2023

Le Secrétaire communal :

.....